



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

La DRAC Grand Est en 2023



1. La DRAC Grand Est en 2023	3
Les missions	3
L'organisation	3
La communication	3
Les objectifs en 2023	5
Le budget	6
2. Gros plan sur...	8
EAC et mobilité en ruralité, une première nationale en Haute-Marne	8
La reconversion de l'abbaye-prison de Clairvaux	9
Une 40e édition des Journées européennes du Patrimoine (JEP) autour des thèmes du patrimoine vivant et du patrimoine du sport	10
3. Améliorer et moderniser le service aux usagers	11
La transition écologique	11
La simplification de l'attribution des subventions	11
La dématérialisation des autorisations d'urbanisme	11
La lutte contre les violences sexistes et sexuelles	11
4. Vivre la culture dans les territoires	12
L'action vers les publics	12
L'innovation dans les territoires	14
La contractualisation avec les collectivités locales	16
L'économie du livre et la lecture publique	18
5. Soutenir la création artistique	21
Le spectacle vivant	22
Les arts visuels	24
6. Former, chercher, accompagner	26
L'enseignement supérieur culture	26
L'entrepreneuriat culturel	27
Les métiers d'art	28
La recherche dans le secteur culturel	29
7. Conserver et valoriser les patrimoines	30
Les monuments historiques	30
Espaces protégés, architecture et cadre de vie	38
Les musées	43
L'archéologie	46
Les archives	49
8. Agir au service de la coopération européenne	50
Annexes	52

1. La DRAC Grand Est en 2023

Les missions

La Direction régionale des affaires culturelles - DRAC Grand Est pilote et met en œuvre les politiques du ministère de la Culture, en articulation avec ses partenaires : collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, associations ainsi que les autres services de l'État.

Sous l'autorité du préfet de région, la DRAC Grand Est veille à l'application des lois et des réglementations, et assure des fonctions diversifiées d'intervention, d'expertise, de conseil, de contrôle et d'évaluation dans tous les secteurs de responsabilité du ministère. Ses missions portent sur les patrimoines, la création artistique, la démocratie et les industries culturelles.

L'organisation

La directrice régionale, le directeur adjoint et les directrices régionales adjointes déléguées, appuyés par un secrétariat général et des services transversaux, coordonnent une équipe de 262 agents aux compétences scientifiques, techniques, artistiques et administratives, qui s'organise de la manière suivante :

- Un siège implanté à Strasbourg (palais du Rhin).
- Trois grands pôles :
 - o Le pôle Patrimoines (direction du pôle à Châlons-en-Champagne) ;
 - o Le pôle Démocratisation et Industries Culturelles (direction du pôle à Metz) ;

- o Le pôle Création (direction du pôle à Strasbourg).
- Le Secrétariat général implanté sur les trois sites territoriaux : garant du fonctionnement des services, il assure la gestion des finances et des ressources humaines.

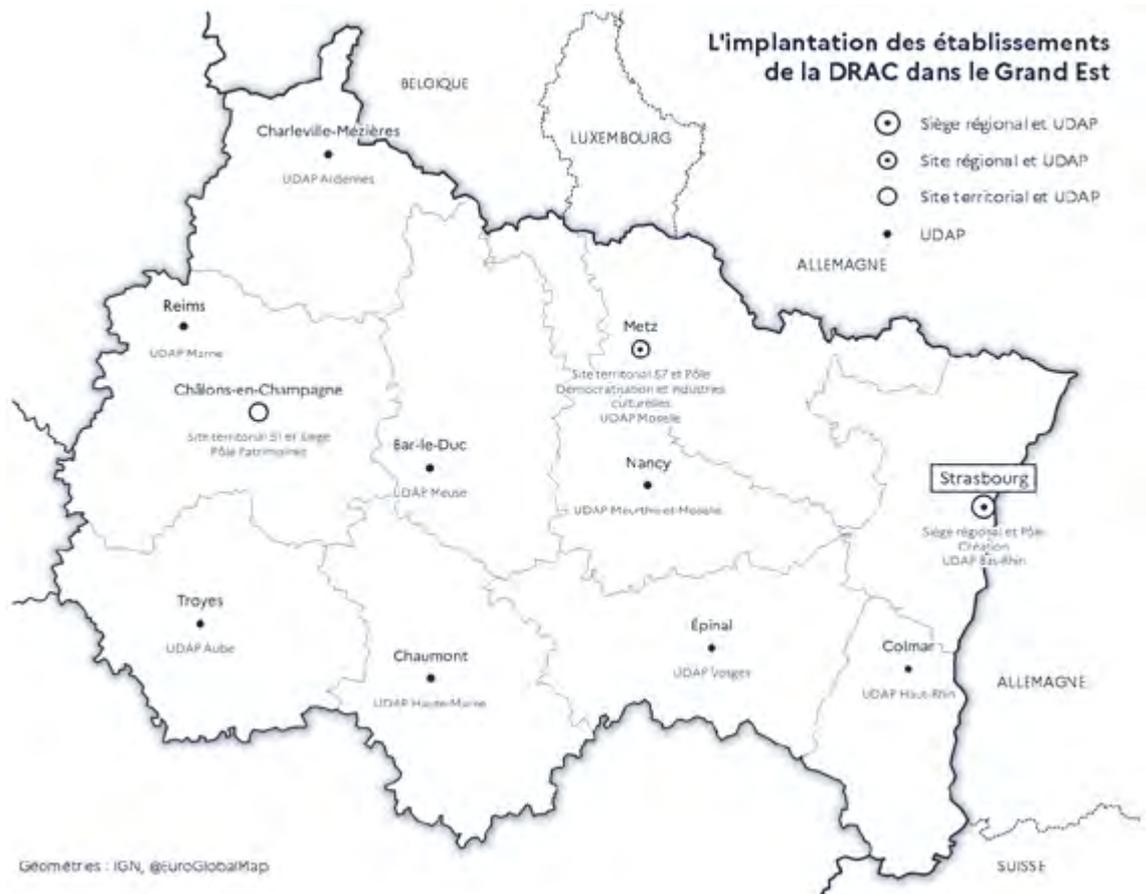
Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont implantées dans chacun des 10 départements : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68) et Vosges (88).

La communication

La DRAC Grand Est communique sur les pages dédiées du site internet du ministère de la Culture : www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Grand-Est. Elle publie également une infolettre mensuelle qui reprend les actualités ainsi que les appels à projets, et qui compte 13 000 abonnés.

Afin d'améliorer la communication interne pour l'ensemble des agents répartis sur les 3 sites et dans les 10 UDAP, la DRAC a mis en place en 2023 une infolettre interne hebdomadaire.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



Les objectifs en 2023

La stratégie de la DRAC s'articule autour de trois axes forts avec une évolution des pratiques internes dans le cadre de la simplification admi-

nistrative, de la dématérialisation ainsi que de la transition écologique.

■ Une attention accrue aux territoires ruraux pour proposer une offre de qualité à tous les habitants de la région

La DRAC s'efforce de compléter le maillage culturel par la consolidation des réseaux et le soutien de l'activité culturelle dans les zones rurales et périurbaines. Elle privilégie les contractualisations

et travaille sur la mobilité dans un équilibre entre « aller vers les habitants » et « faciliter aux habitants l'accès aux lieux de culture ».

■ Une présence renforcée pour mieux accompagner les acteurs culturels et « co-construire » la culture

La DRAC s'efforce de mettre en relation les acteurs pour qu'ils rationalisent leurs besoins voire l'offre, en apportant des solutions communes. Elle travaille en grande proximité avec les préfetures pour articuler les différentes politiques de l'État

en optimisant l'effet de leviers financiers. Elle veille à travailler en coopération avec les collectivités pour « aller plus loin ensemble ». Enfin, elle propose des dispositifs de mécénat, d'insertion professionnelle ou d'entrepreneuriat culturel.

■ Une amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du territoire par la protection du patrimoine et des sites

Soucieuse que les collectivités s'emparent des outils de protection, la DRAC favorise leur développement par le soutien aux études et l'ingénierie des UDAP. Elle poursuit un effort conséquent

pour la sécurité, l'entretien et la restauration des cathédrales. De même, elle accorde une attention particulière au patrimoine culturel des communes rurales.

Le budget

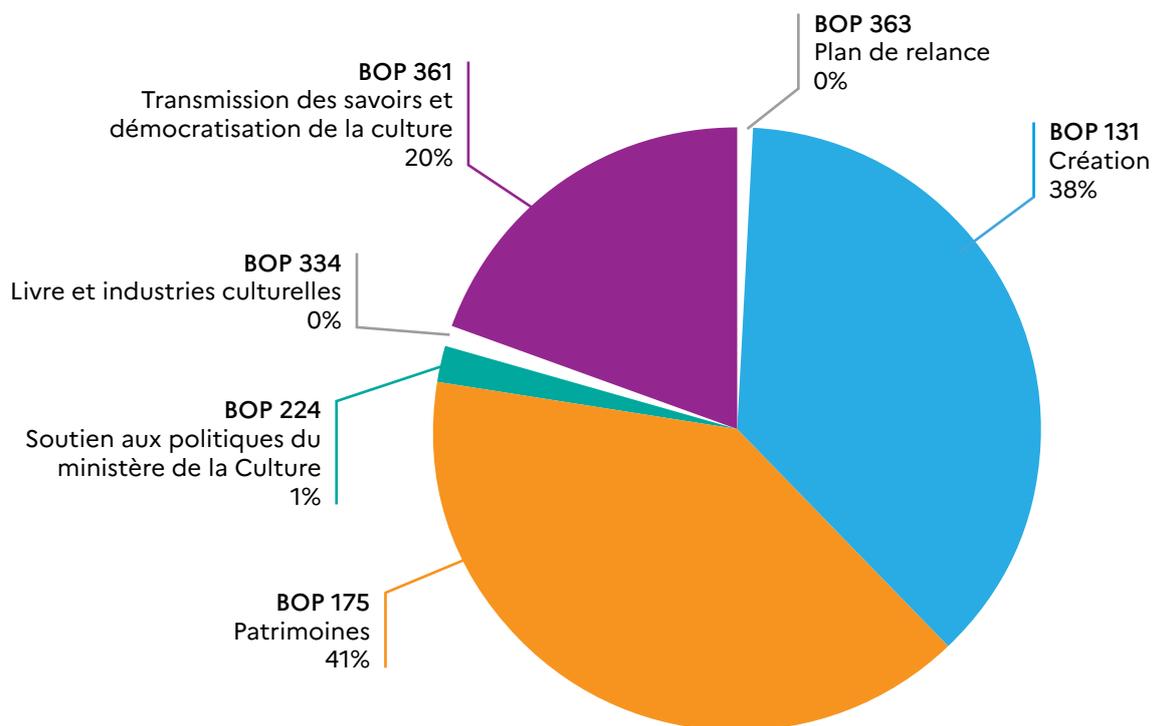
Exécution budgétaire 2023 par budget opérationnel de programme (BOP)

	AE *	CP **
BOP 131 - Création	40 489 650 €	40 428 356 €
Action 01 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	36 947 731 €	36 809 187 €
Action 02 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	3 541 920 €	3 619 168 €
BOP 175 - Patrimoines	43 875 767 €	32 489 776 €
Action 01 : Monuments historiques et patrimoine monumental	37 917 497 €	24 697 400 €
Action 02 : Architecture et espaces protégés	1 089 394 €	1 030 458 €
Action 03 : Patrimoine des musées de France	1 277 896 €	3 320 059 €
Action 04 : Patrimoine archivistique et célébrations nationales	195 540 €	244 662 €
Action 08 : Acquisition et enrichissement des collections publiques	107 990 €	107 990 €
Action 09 : Patrimoine archéologique	3 287 450 €	3 089 207 €
BOP 224 - Soutien aux politiques du ministère de la Culture	606 233 €	594 715 €
Action 06 : Action culturelle internationale	188 999 €	188 999 €
Action 07 : Fonctions de soutien du ministère	594 202 €	544 077 €
BOP 334 - Livre et industries culturelles	594 202 €	544 077 €
Action 01 : Livre et lecture	594 202 €	544 077 €
BOP 361 - Soutien aux politiques du ministère de la Culture	21 444 017 €	17 890 017 €
Action 01 : Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	8 101 798 €	4 532 558 €
Action 02 : Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	13 207 219 €	13 222 459 €
Action 03 : Soutien à la langue française et aux langues de France	95 000 €	95 000 €
Action 04 : Recherche culturelle	40 000 €	40 000 €
BOP 363 - Plan de relance	0 €	1 200 867 €
TOTAL Tous BOP confondus (ministère de la culture)	108 903 330 €	94 437 083 €
BOP 354 - Fonctionnement (Préfecture de Région Grand Est)	1 893 461 €	1 289 275 €
Action 05 : Fonctionnement courant	693 241 €	665 599 €
Action 06 : Immobilier	1 200 220 €	623 676 €

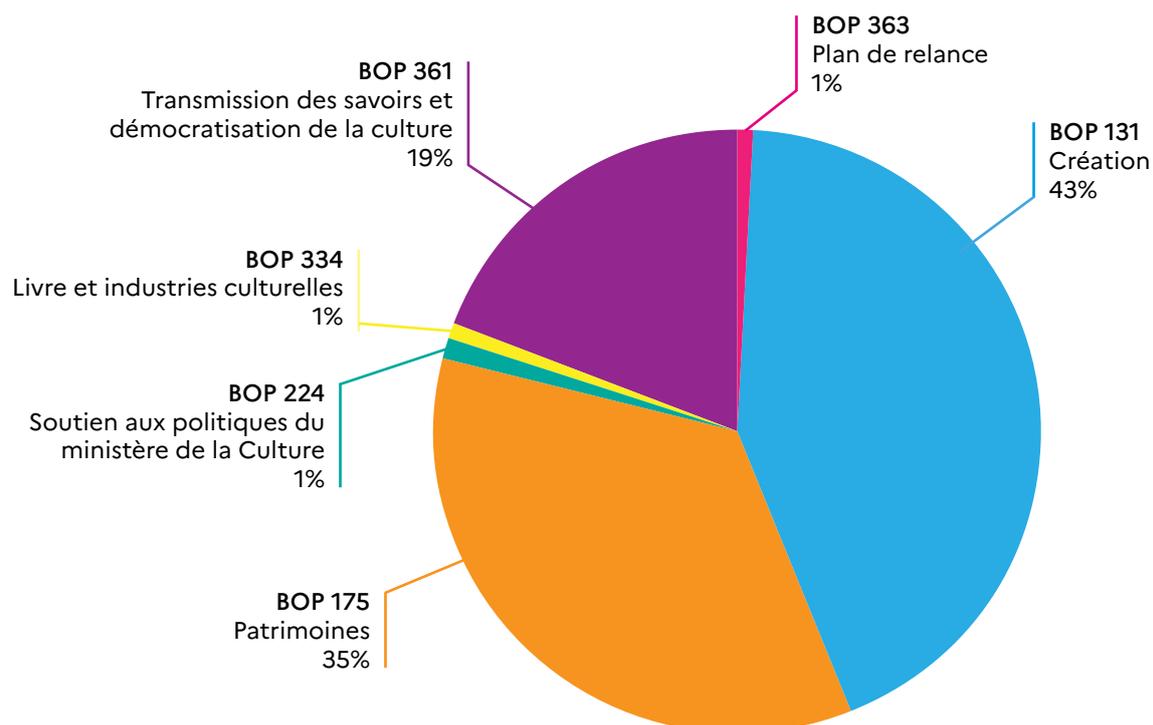
* AE : autorisation d'engagement

** CP : crédit de paiement

■ Exécution budgétaire 2023 (Autorisations d'engagement)



■ Exécution budgétaire 2023 (Crédits de paiement)



2. Gros plan sur...

EAC et mobilité en ruralité, une première nationale en Haute-Marne

Le 28 novembre 2023 a été signée à Chaumont, en Haute-Marne, la première convention au niveau national en faveur de la mobilité de l'ensemble des collégiens et des lycéens d'un département dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC).

Fruit d'une coopération étroite entre les services de l'État (DRAC et rectorat de l'académie de Reims), le Conseil régional du Grand Est, le Conseil départemental de la Haute-Marne et la SAS pass Culture, cette convention-cadre innovante dénommée Caravelle illustre leur engagement pour garantir l'accès de tous les jeunes de Haute-Marne à une EAC de qualité. Élaborée en un temps record grâce à la qualité du dialogue entre les partenaires, la convention présente les caractéristiques suivantes :

- L'expérimentation couvre une période de deux années scolaires, à compter de l'automne 2023 et concerne, à des degrés divers, tous les niveaux de classes des collèges et lycées haut-marnais ;

- En plus des financements habituels accordés aux projets d'EAC, services de l'État et collectivités s'engagent à accorder des financements complémentaires destinés à accompagner et à favoriser la mobilité des élèves vers les établissements culturels de la Haute-Marne et du Grand Est ;
- La DRAC financera par ailleurs un programme de recherche et d'évaluation destiné à mesurer l'impact quantitatif et qualitatif de l'ensemble de cette action sur le 100% EAC dans ce département ;
- La gouvernance du dispositif est assurée par un comité de pilotage chargé d'évaluer les effets et les résultats de l'expérimentation, dont les travaux seront présentés dans le cadre des instances territoriales de pilotage de l'EAC à l'échelle locale, départementale, académique et régionale.

D'autres territoires du Grand Est seront prochainement concernés par cette expérimentation, grâce au partenariat entre les services de l'État et les collectivités concernées.



Signature de la convention Caravelle le 28 novembre 2023, à Chaumont (52) - © DRAC Grand Est

La reconversion de l'abbaye - prison de Clairvaux

Depuis son lancement en 2021, le projet de reconversion du site de Clairvaux (Aube) avance efficacement en lien avec les collectivités locales :

- 22 septembre 2023 : la Maison centrale de Clairvaux ferme définitivement ses portes.
- Décembre 2023 : la DRAC lance le chantier sur les ailes sud et ouest du Grand Cloître pour un budget de 15 M€ qui sera suivi d'une seconde phase sur les ailes nord et est pour un budget estimé à 20 M€.
- 19 décembre 2023 : dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt - AMI pour le devenir de Clairvaux lancé en 2022, le groupement EDEIS ADIM, choix final du jury, est entré en négocia-

tion exclusive avec le ministère de la Culture et les collectivités locales ; la finalisation du projet lauréat et la contractualisation sont prévues d'ici à fin du 1^{er} semestre 2024.

Afin de faire vivre le site pendant cette transition et permettre aux habitants de découvrir ce lieu avec un autre regard, plusieurs animations organisées par la DRAC ont rythmé l'année : résidences d'une compagnie artistique et de deux photographes, 4^e édition de l'Été culturel, Journées européennes du Patrimoine et Olympiade culturelle.



Abbaye-prison de Clairvaux - Olympiade culturelle & Journées européennes du patrimoine - Samedi 16 septembre 2023 - représentation du spectacle « Pulse » par la compagnie Kiaï © DRAC Grand Est

Une 40^e édition des Journées européennes du Patrimoine (JEP) autour des thèmes du patrimoine vivant et du patrimoine du sport

Les JEP se sont déroulées les 16 et 17 septembre 2023, autour des thématiques du patrimoine vivant et du patrimoine du sport. Près de 1 800 lieux ont participé à la manifestation, proposant plus de 2 800 événements. Plus de 200 lieux ont été ouverts exceptionnellement ou pour la première fois.

Croisant et articulant les liens entre sport et patrimoine dans le cadre de l'Olympiade culturelle, une Grande Parade a été proposée par le DRAC Grand Est avec trois grandes étapes pour autant de sites remarquables :

- L'abbaye-Prison de Clairvaux (Aube) avec le PALC - Pôle national du Cirque, où la compagnie Kiaï a présenté « PULSE », un spectacle de cirque acrobatique qui explore les liens entre culture et sport autour du trampoline, un agrès commun à la gymnastique et au cirque.

- Le Château de Lunéville (Meurthe-et-Moselle) avec le Cirk'Eole : les arts du cirque ont été mis à l'honneur avec l'installation d'un village circasien dans le parc des Bosquets ; le Cirk'Eole a pris ses quartiers sur le site, en invitant d'autres compagnies à se produire et en proposant des activités participatives à la découverte des techniques des arts du cirque.
- Le palais du Rhin de Strasbourg, siège de la DRAC, a vécu pendant deux jours au rythme de l'Olympiade culturelle (Podium 1896) au moment des Journées européennes du Patrimoine, avec notamment un magnifique bal costumé dans la salle des fêtes, une visite du site costumée et théâtralisée ainsi qu'une exposition sur les grilles du parc proposant un regard entre patrimoine et pratiques sportives en Alsace, de 1896 - date des premiers JO de l'ère moderne, à 1924 - année des Jeux d'été de Paris.



Palais du Rhin - Journées européennes du Patrimoine 2023 - Podium 1896
© DRAC Grand Est - Photographie : Dorothee Parent

3. Améliorer et moderniser le service aux usagers

Au sein de la DRAC, les services support (Secrétariat général - SG et Cabinet de direction) appuient quotidiennement les services métiers

dans la réalisation de leurs missions. Ils assurent la mise en œuvre des objectifs transversaux et garantissent au final leur bon fonctionnement.

■ La transition écologique

L'année a été riche en actions, avec notamment :

- La définition d'un plan d'action global à l'échelle de la DRAC, basé sur le nouveau Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture, couvrant l'ensemble des missions et le fonctionnement interne (poursuite de la mise en œuvre de la démarche Services publics écoresponsables - SPE et de la sobriété énergétique).

- La participation de la DRAC au démarrage de la démarche de planification écologique, à l'échelle Grand Est (GE région verte) et co-pilotée par la Préfecture de région et le Conseil régional Grand Est, avec groupes de travail et définition d'actions au niveau régional, avant une seconde phase au niveau départemental en 2024.

■ La simplification de l'attribution des subventions

Entamée en 2021, la démarche s'est poursuivie en 2023. Le processus de dépôt par les porteurs de projet des demandes de subventions est désormais dématérialisé via l'application internet « Démarches simplifiées ». L'organisation finan-

cière de la chaîne de la dépense a été simplifiée en supprimant la double instruction des dossiers (services métier / service financier du SG) et le nombre de pièces de dossiers demandées a été revu à la baisse.

■ La dématérialisation des autorisations d'urbanisme

La mise en place de l'outil Patronum par les UDAP depuis 2022 (voir aussi p. 38), fait l'objet désormais d'une intervention plus poussée du SG, avec une participation plus active sur le fond du projet et en interface avec l'équipe projet du ministère dans toutes ses dimensions (compétences métiers / compétences numériques et informatiques).

Le développement du projet et son élargissement à la CRMH et au SRA a permis par ailleurs un meilleur suivi de l'extension de la signature électronique et surtout de travailler avec eux la problématique de la formation avant d'aborder progressivement celles de la transformation des métiers et du projet de service de chaque service.

■ La lutte contre les violences sexistes et sexuelles

À la suite des agents d'encadrement en 2022, les agents de la DRAC ont tous suivi en 2023 une formation obligatoire dédiée à la sensibilisation à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, dans le but notamment de savoir identifier les

situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles, et de savoir comment agir avec les agents se déclarant victimes et les agents incriminés.

4. Vivre la culture dans les territoires

À la faveur de l'appropriation progressive des notions de droits culturels et de projet culturel de territoire, la DRAC a développé son rôle d'ensemblier sur les nombreux territoires prioritaires, avec une vision globale et inclusive, par bassin de vie, et une approche résolument interministérielle. Ayant pour ambition la participation de

tous les habitants aux pratiques culturelles, les nouveaux programmes expérimentés avec les partenaires n'ont jamais été aussi nombreux en Grand Est, depuis les diagnostics sensibles de territoire jusqu'à la convention mobilité ruralité en Haute Marne - Caravelle.

L'action vers les publics

L'éveil artistique et culturel du jeune enfant

- 8 nouvelles résidences Passerelles (résidences portées par un trinôme artiste - établissement d'accueil du jeune enfant - école maternelle, et implantées dans une cité éducative) dans le cadre du Comité interministériel des villes (Strasbourg, Verdun, Sedan, Charleville, Troyes, Étang de Lindre en Moselle et Reims).
- Accompagnement des initiatives locales de plus en plus nombreuses : opération « Opéra Bébé » à l'Opéra national de Lorraine par exemple.
- Articulation avec les autres dispositifs et réseaux existants : journées de formations professionnelles des bibliothèques départementales, réseau des collectivités du Grand Est ayant reçu le label 100% EAC, réseau jeune public Tigre, PREAC (Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle).
- Intégration dans tous les CTEAC d'un volet d'actions en faveur de la petite enfance.
- Développement des opérations Premières pages et Des Livres à soi : Sedan, Châlons-en-Champagne, Troyes, Langres, Saint-Dizier, Ardennes Thiérache, Mulhouse, Haguenau et Saint-Louis intègrent le dispositif Des Livres à soi en 2023 tandis que le département de la Meuse a intégré le dispositif Premières pages.

Jeunes en librairie

La dynamique lancée en 2021-2022 s'est renforcée en 2022-2023 avec 140 classes et près de 4 000 jeunes touchés grâce à 80 librairies partenaires. La DRAC, le Conseil régional Grand Est, les rectorats de Reims, Metz-Nancy et Strasbourg, l'association

de libraires LILE ainsi que le centre de ressources régionales pour les auteurs Interbibly, ont permis d'assurer le succès de l'opération financée très majoritairement par l'État à hauteur de 230 000 €.

■ Le pass Culture

Part collective du pass Culture (à partir de la classe de 4^e) - Année scolaire 2023-2024

- 88% des établissements éligibles couverts
- 52% des élèves éligibles couverts (233 000 élèves)

Part individuelle du pass Culture en 2023

- 223 000 bénéficiaires
- 65% des +16 ans couverts (58% au niveau national)
- 75% des + 18 ans couverts (79% au niveau national)
- 254 € dépensés en moyenne sur un crédit de 300 € (dans la moyenne nationale)
- 3^e position de la région Grand Est sur le plan national pour les +16 ans
- 4 départements avec un faible taux de couverture à 17 ans : Aube, Haute Marne, Ardennes et Vosges. Un travail étroit avec les rectorats sera entrepris afin que chaque élève bénéficie d'une présentation du pass lors d'une heure de vie de classe.

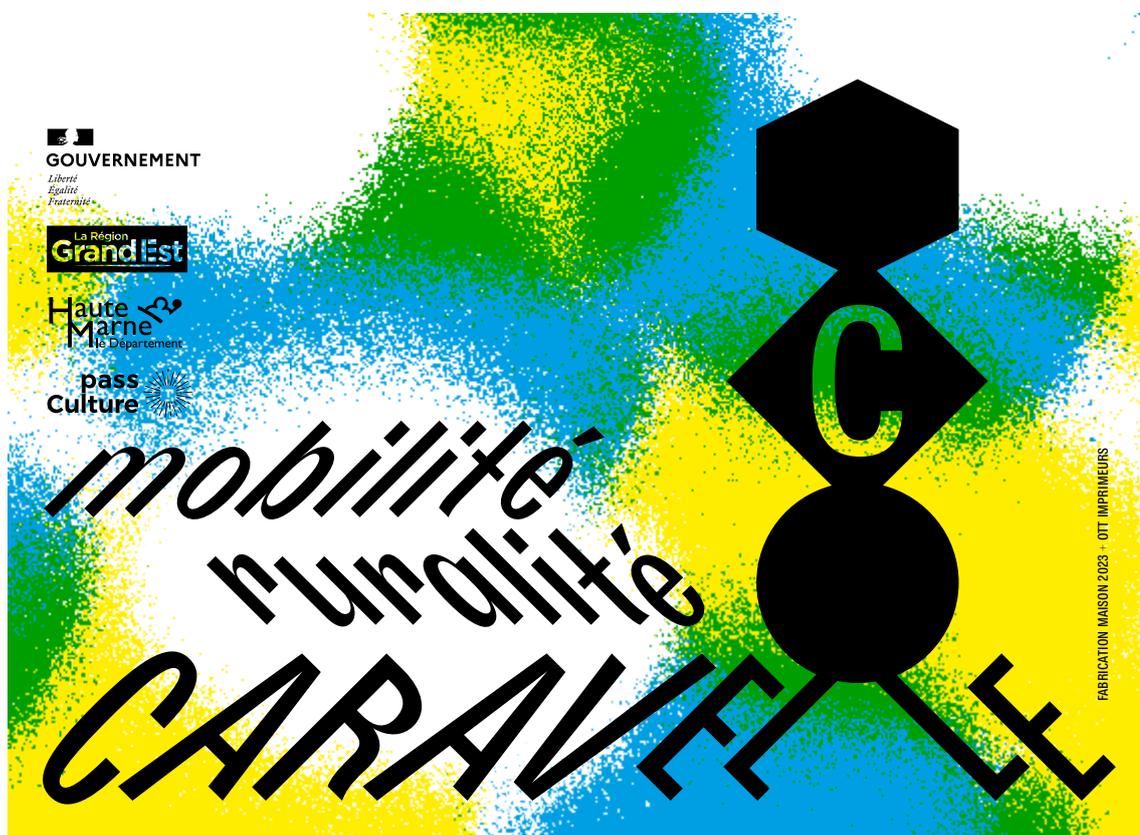
■ Les politiques interministérielles

Culture Santé Handicap

Le Conseil régional Grand Est a rejoint le partenariat existant entre la DRAC et l'Agence régionale de santé (ARS), permettant de lancer un appel à projet plus ambitieux fin 2023.

Culture Justice

La DRAC en relation avec la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse (DIRPJJ) et la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP), a conçu trois rencontres interprofessionnelles Culture-Justice, qui se sont tenues à Metz, Strasbourg et Reims.



Visuel Convention Caravelle - EAC mobilité en ruralité - voir p.8 © DRAC Grand Est

■ La 4^e édition de l'Été culturel

Forte du succès des années précédentes, la DRAC a décliné l'opération nationale « l'Été culturel » pour la 4^e fois en Grand Est. En soutenant des projets culturels menés sur tout le territoire, ce dispositif permet à chacun d'avoir accès pendant la période estivale à une offre culturelle tout en favorisant la création artistique et l'insertion des jeunes artistes.

- 180 projets soutenus par la DRAC dans des tiers-lieux, éco-lieux, centres sociaux, MJC, établissements de santé, EHPAD, sites patrimoniaux...
- Près de 400 artistes et professionnels impliqués
- 83 750 habitants touchés
- 1,18 M€ de budget
- 10 départements concernés
- 3 opérations principales soutenues : 105 résidences Jeunes ESTivants, plus de 60 projets Estivants du livre, plus de 20 projets d'action culturelle portés par des acteurs culturels des territoires (dont 8 projets labellisés Olympiade culturelle).



4^e édition de l'Été culturel - Les Cabanes des Jeunes Estivants, résidences en lieux d'accueil collectif de mineurs : Association Heruditatem & MJC de Nomeny / Centre d'accueil d'Amance (54) © Scènes et Territoires

■ L'Olympiade culturelle

Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, l'État a mis en place dès 2022 une programmation culturelle qui explore les liens entre l'art et le sport, l'Olympiade culturelle. La DRAC a accompagné cette démarche en Grand Est dans le cadre de « La Grande Parade » : 23 projets portés par des structures culturelles ont été soutenus pour un total de 477 000 €. La DRAC a elle-même mis en place 2 évènements

« Olympiade culturelle » à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, à son siège du palais du Rhin à Strasbourg et à l'abbaye de Clairvaux (voir p. 10). L'Olympiade culturelle a permis un véritable effet de levier sur les territoires dans le cadre de partenariats innovants.

■ Les Micro-Folies

Les Micro-Folies sont des équipements culturels de proximité. Elles proposent une médiation par le numérique et favorisent de nouvelles formes de rencontre entre l'art et les publics. Il s'agit d'une politique prioritaire du ministère de la Culture qui consacre annuellement 3 M€ pour la création du réseau. 46 Micro-Folies ont ouvert à fin 2023 dans

le Grand Est et 69 projets d'implantation sont en cours de concrétisation. La collection régionale Grand Est conçue pour compléter les collections nationales du musée numérique a été élaborée par la DRAC en lien avec le cahier des charges de la Villette, et sera disponible courant 2024.

■ Les projets innovants de territoire (PIT)

Quinze projets innovants de territoires sont accompagnés dans le cadre du fonds d'innovation territoriale selon trois critères de soutien : capacité à transformer et à fédérer le territoire rural prioritaire dans lequel ils sont ancrés, reconnaissance et soutien par au moins une collectivité territoriale, absence de financement régulier préalable de la DRAC. Aidés pour trois ans (25 à 50 000 € par projet), ils font désormais l'objet d'un suivi particulier et d'une évaluation

annuelle. Le Conseil régional du Grand Est a apporté un soutien complémentaire de 100 000 € à ce dispositif.

La DRAC a organisé le 5 mai 2023 à Nancy une première rencontre de l'innovation territoriale. Réunissant les porteurs des 10 premiers projets soutenus, cette journée a permis de déclencher une réflexion autour des spécificités de l'innovation, et de donner naissance à un réseau d'acteurs.



PIT - La Maison des Alternatives, à Chenegy (10) © egraine Grand Est

La contractualisation avec les collectivités locales

■ Les contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)

Le développement des conventionnements pour l'EAC s'est poursuivi avec les collectivités territoriales. En préfiguration d'un conventionnement pour leur projet culturel, ces collectivités sollicitent des diagnostics « sensibles » de territoire, menés par des artistes. Parmi les contrats signés

en 2023, citons les quatre nouvelles conventions des communautés de communes de Hanau La Petite Pierre (67), de Vezouze en Piémont (54), du Pays de Revigny-sur-Ornain (55), du PETR Cœur de Lorraine (55), et le renouvellement du CTEAC de Reims (51).

■ Les contrats territoire lecture (CTL) et les contrats départementaux lecture (CDL)

Quatre nouveaux CTL ont été signés en 2023 : communauté de communes de Sundgau Ferrette (68), des Hautes Vosges (88), de Vallées et Plateau d'Ardenne (08), PETR

Pays Othe Armance (10), mais aussi le CDL de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).



Journée 100% EAC à la DRAC Grand Est (palais du Rhin - Strasbourg) le 20 janvier 2023 © DRAC Grand Est

■ L'économie du livre

La nouvelle convention cadre CNL/DRAC/Région en faveur de la filière du livre 2023-2025 a été signée le 9 octobre 2023. Soutenue à hauteur de 345 000 € par la DRAC, la convention poursuit 4 objectifs :

- Contribuer au développement économique des professionnels du livre (éditeurs et libraires) ;
- Soutenir la création littéraire ;
- Assurer et amplifier la présence du livre sur les territoires ;
- Accompagner la transition écologique de la filière.

Elle prévoit également un volet de diagnostic qui permettra de mieux connaître les acteurs de la filière ainsi que leurs besoins et attentes. Le sou-

tien financier s'accompagne d'une démarche de structuration de la filière grâce aux trois centres de ressources (Interbibly, Libraires de l'Est- LILE et Confédération interprofessionnelle du livre - CIL) qui constituent le réseau « Livr'Est ».

Enfin, des crédits supplémentaires accordés par la DRAC ont permis de renforcer la démarche de structuration avec la finalisation du portail Livr'Est (www.livrest.fr), le lancement d'une opération de valorisation du patrimoine littéraire, la prolongation d'un emploi pour Jeunes en librairies ainsi que le démarrage de l'action de soutien aux libraires et aux éditeurs régionaux (libraires volants et actions de surdiffusion).

■ La lecture publique

Les manifestations littéraires

Riches de leurs singularités, au fil des ans, les manifestations littéraires en région Grand Est dessinent de nouveaux formats, s'adaptent, et jouent un rôle décisif pour le soutien à la création, la vitalité des territoires, la diffusion des œuvres, la circulation des idées et de la parole ainsi qu'à toute la chaîne du livre. Elles ont retrouvé leurs niveaux

de fréquentation antérieurs à la crise sanitaire. De nouveaux projets ont vu le jour. Grâce à une délégation complémentaire, 10 festivals ont pu être soutenus de façon exceptionnelle pour un montant de 61 000 €. Organisée par Interbibly, la 4^e Journée des manifestations littéraires Grand Est s'est tenue le 15 mai à Reims.

Gros plan sur le Salon du Livre de Forbach (57)

En complémentarité avec le CNL, la DRAC a encouragé des actions d'EAC menées dans une logique de reconquête, ou accompagné de nouvelles manifestations littéraires régionales nées d'un besoin de rencontres physiques et de soutien aux auteurs.

À titre d'exemple, le Salon du Livre de Forbach constitue l'une des rares manifestations autour du livre et de la lecture en Moselle Est, territoire marqué par la présence de très nombreuses nationalités et sa proximité avec la frontière allemande. La médiathèque est très impliquée dans l'organisation de cet événement à vocation culturelle et conviviale, ouvert à différents univers littéraires. Elle contribue notamment fortement à associer les acteurs régionaux du livre au salon.

En 2023, ont été accueillis plus de 50 auteurs dont un grand nombre sont rémunérés pour leurs interventions au tarif de la charte, et 1 600 visiteurs, ce qui marque une nette progression. En partenariat avec des libraires, des éditeurs, et les centres de ressources du Grand Est, le travail réalisé permet le développement progressif de ce festival, qui s'ouvre également aux établissements scolaires et au transfrontalier.

Dotation générale de décentralisation, patrimoine écrit et numérisation

La dotation générale de décentralisation - DGD

Le concours particulier créé dans le cadre de la DGD pour les bibliothèques communales, intercommunales et départementales accompagne les collectivités dans leurs projets de développement de bibliothèques et de lecture publique. En 2023, 77 opérations ont été soutenues pour un montant total de 2 931 085 €, principalement sur l'équipement informatique ou numérique (24 dossiers), l'extension des horaires d'ouverture (23 dossiers) et l'équipement mobilier et matériel (10 dossiers).

Deux nouvelles médiathèques aidées au titre de la DGD ont ouvert au public en 2023 : la nouvelle médiathèque intercommunale de la Boussole à Saint-Dié-des-Vosges (4 583 m², 76 000 habitants) dans les Vosges et la médiathèque de la communauté de communes Sundgau à Ferrette (829 m², 11 000 habitants) dans le Haut-Rhin.



L'ouverture de la Boussole à Saint-Dié-des-Vosges (88) le 8 avril 2023 © CA Saint-Dié-des-Vosges

L'accompagnement de la DRAC suite aux émeutes et aux destructions de l'été 2023 : une collaboration exemplaire avec les collectivités.

En lien étroit avec le Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture (SLL) et les collectivités, la DRAC a manifesté le soutien indéfectible de l'État auprès des partenaires touchés par les sinistres des nuits des 30 juin et 1^{er} juillet 2023. Les bibliothèques de Metz Borny (57), de Reims Croix-Rouge (51), de Strasbourg Cronembourg (67) et de Wittelsheim (68) ont été dégradées ou entièrement détruites (Jean Macé à Metz). La Journée nationale des bibliothèques du 6 septembre et le week-end suivant ont permis de proposer une programmation régionale en

écho à la manifestation nationale. Dès l'été, avec les élus et les responsables de la Ville de Metz, le projet participatif « Borny to be alive » a proposé aux habitants du quartier un programme complet de résidence d'auteurs illustrateurs (Fabrique du livre Jeunesse), d'architectes (collectif Heruditem), mais aussi la création d'un journal dédié, L'Inutile. L'objectif est d'associer les habitants au futur projet de bibliothèque, ainsi qu'au projet de structure éphémère qui abritera la bibliothèque et ses équipes dans l'attente de sa reconstruction.

Le patrimoine écrit

En 2023, le Fonds régional de restauration et d'acquisition des bibliothèques - FRRAB a permis de soutenir 18 projets d'acquisition et 3 projets de restauration, émanant de 8 bibliothèques territoriales, pour un montant total de 53 662 €, avec des achats exceptionnels comme celui du Book of cats illustré par Foujita (46 000 €).

La DRAC soutient également à hauteur de 43 500 € l'opération de valorisation numérique des fonds littéraires du Grand Est portée par Inter-

bibly sur 2023-2024 (opération baptisée « Littératuresques ! » en clin d'œil à Rimbaud), mais aussi son action de fond menée pour la conservation (aide à la rédaction de Plans de sauvegarde des biens culturels dans les bibliothèques) et le signalement des fonds patrimoniaux (achèvement du catalogage des manuscrits dans les bibliothèques alsaciennes).



A Book of cats, illustré par Léonard Foujita et publié en 1930 © BM Reims

La numérisation

Dans le cadre du programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels - PNV, la 5^e édition de l'appel à projets a été lancée en 2023 dans le Grand Est. 11 des 15 projets reçus

ont pu être soutenus, pour un total de 199 150 €, avec 3 projets émanant de musées, 5 de services d'archives, 1 concernait le secteur audiovisuel, 1 le spectacle vivant et 1 le patrimoine écrit littéraire.

5. Soutenir la création artistique

La DRAC poursuit l'accompagnement des labels et lieux conventionnés ainsi que des équipes artistiques, qui sont confrontés à l'augmentation de leurs coûts avec pour conséquence notamment d'entamer la marge artistique.

Les actions portées par les labels en milieu rural et illustrées en particulier par le CDN de La Manufacture à Nancy, démontrent la nécessité d'un appui des réseaux dans cet accompagnement d'une nature nouvelle pour les lieux.

Les actions portées par les labels dans l'espace transfrontalier nécessitent beaucoup d'énergie : le transfrontalier est une évidence pour tous mais les moyens mis à disposition pour y travailler sont limités.

Enfin, on soulignera les progrès enregistrés sur plusieurs dossiers importants avec le positionnement actif de la Ville de Strasbourg sur la rénovation

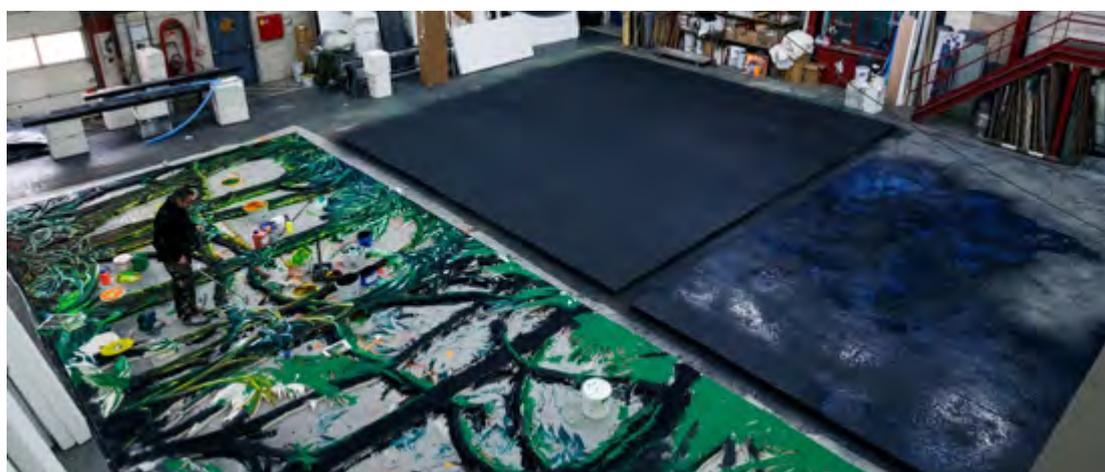
du bâtiment de l'Opéra national du Rhin (ONR) ainsi que sa volonté d'accompagner le centre d'art du CEAAC vers une labellisation CACIN. De même, le projet du nouveau théâtre du NEST, CDN de Thionville, a été engagé avec l'ensemble des partenaires.

La transition écologique est au cœur des préoccupations des lieux, notamment suite aux hausses spectaculaires des coûts de l'énergie début 2023. Une aide exceptionnelle a été attribuée aux lieux labellisés en début d'année mais l'essentiel est désormais de voir comment, tant dans leur fonctionnement que par le biais de transformations de leurs lieux, les directions et leurs équipes s'emparent de ce sujet primordial, avec l'appui des villes, qui peuvent déposer des dossiers pour obtenir des financements du Fonds vert auprès des préfetures de départements.

Gros plan sur les ateliers de l'Opéra national du Rhin (ONR)

L'ONR possède des ateliers parmi les plus importants et les plus complets d'un théâtre lyrique : des traditionnels ateliers de construction de décors aux ateliers costumes qui incluent des métiers aussi spécifiques que bottier ou perruquier.

Depuis quelques années, tant par mesures d'économies que pour des questions d'écoresponsabilité en interne comme en externe, les équipes et les artistes invités sont mobilisés pour le réemploi d'éléments de décors et l'utilisation de costumes, transformés dans les ateliers pour s'adapter aux besoins d'un nouveau spectacle. Les métiers traditionnels de ce grand opéra s'adaptent donc à la modernité et au monde d'aujourd'hui.



Toile peinte à l'atelier de peinture des ateliers de construction des décors de l'ONR © Klara Beck

■ La réforme des aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV)

Préparée en 2022 et mise en œuvre en 2023, cette réforme a permis de rééquilibrer les soutiens de la DRAC aux équipes du spectacle vivant. Il s'agit avant tout de remonter les seuils financiers

et de travailler la capacité des équipes à passer d'aides pluriannuelles à des aides annuelles et inversement, en fonction de leur activité.

■ Le Comité régional des professions du spectacle (COREPS)

Cette instance réunit des représentants d'associations d'élus, de syndicats d'employeurs et d'employés, dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré. Elle est co-présidée par l'État et le conseil régional Grand Est. La coordination est assurée par l'Agence Culturelle Grand Est.

Un premier comité de pilotage s'est tenu le 23 mai 2023. Il a permis de définir les thématiques des groupes de travail (les transitions ; la production et la diffusion ; l'emploi et la formation ; la filière audiovisuelle). Un second comité de pilotage qui s'est déroulé le 3 novembre 2023, a permis de valider le règlement intérieur du COREPS et un échange a eu lieu sur le plan « Mieux produire, mieux diffuser » (MPMD).

■ La vie des labels

Plusieurs recrutements ont été menés sur des postes de direction :

- Arnaud Fièvre à Contre-Courant MJC, future SMAC de Verdun.
- Julie Delille au Théâtre du Peuple, à Bussang ; un travail important a été mené en lien avec l'association du TPMP pour assurer à la nouvelle directrice une arrivée sous le signe de la concertation et de perspectives liées aux droits culturels.
- Alexandra Taubelaim a été reconduite à la direction du Nest, CDN de Thionville.

Des récompenses sont venues honorer le travail de lieux labellisés, notamment :

- Le Ballet de l'Opéra national du Rhin, prix de la critique 2023 en tant que meilleure compagnie de danse.
- La Comédie de Reims, grand prix de la critique théâtre 2023 pour Le Firmament, meilleur spectacle théâtral de l'année.

Le ministère de la Culture et le Centre national de la création musicale - CNCM Césaré (Béthény / Reims), avec l'appui de l'Agence Sensible, ont imaginé le marathon créatif « Écouter autrement », consacré à la transversalité dans les musiques exploratoires et qui s'est déroulé du 21 au 23 novembre 2023 au Saint-Ex à Reims.

Scènes Vosges à Épinal a obtenu l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national - SCIN « art et création ».



La Comédie de Reims : prix de la critique pour le spectacle Le Firmament © Victor Tonelli

■ Les licences d'entrepreneurs de spectacle

La DRAC conseille les particuliers, associations, collectivités et entreprises en matière de réglementation liée à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants. Elle assure par ailleurs la veille nationale sur ce sujet, ainsi que sur l'évolution des documents dans le cadre de la dématérialisation (« Démarches simplifiées »), et s'investit notamment dans le groupe de travail « Emploi/Formation » du COREPS du Grand Est. Enfin, un effort particulier a été réalisé en 2023 pour contrôler les lieux labellisés et les festivals.

Pour rappel, avec le changement de régime juridique des licences du spectacle vivant qui est intervenu le 1^{er} octobre 2019, et la déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants qui est désormais valable 5 ans au lieu de 3 ans, le nombre de licences attribuées en 2023 est mécaniquement passé de 1 148 à 517, avec un rebond attendu en 2024.

■ Les festivals

Depuis 2022, suite à des concertations au niveau national mises en œuvre au moment de la crise sanitaire, les DRAC ont obtenu de nouveaux financements pour accompagner les festivals de spectacle vivant et d'arts visuels. La DRAC Grand Est, avec un fonds dédié de 610 000 € qui s'ajoute à la programmation courante, a accompagné pour la première fois de nombreux festivals ayant plus de deux éditions :

- 54 festivals dans tout le Grand Est ont pu être aidés sur le fonds festivals en 2023, contre 45 en 2022.
- La musique reste le secteur le plus représenté, et la danse est sous-représentée, même si de nombreux labels développent des temps forts.
- La dynamique portée par les festivals sur le territoire où ils se développent, y compris tout au long de l'année, reste un critère de sélection important, de même que la défense d'artistes émergents et d'esthétiques fragiles.

■ Les aides individuelles à la création (AIC) et les aides individuelles à l'installation d'atelier (AIA)

Pour encourager l'émergence de projets artistiques, le ministère de la Culture accompagne les artistes grâce à des aides individuelles à la création qui contribuent au financement de leurs recherches et à l'élaboration des œuvres (AIC), et à des aides individuelles à l'installation d'atelier et d'achat de matériel dédié à la pratique artistique (AIA). Tous les domaines des arts visuels sont

concernés : peinture, dessin, sculpture, installation, performance, photographie, vidéo, art numérique, graphisme, design, stylisme et mode. En 2023, 110 dossiers, dont 73 demandes d'AIC et 37 demandes d'AIA, ont été présentés. 144 320 € ont été accordés à 21 projets de création et 42 150 € à 11 projets d'installation d'atelier ou acquisition de matériel, soit un total de 186 470 €.

Deux artistes plasticiennes en exemples

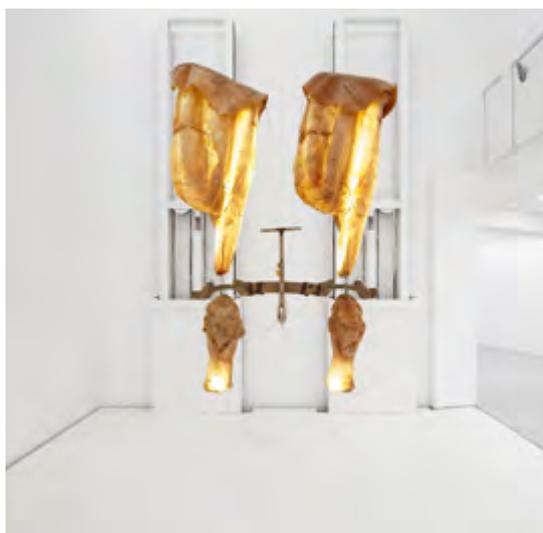
En 2023, pour la première fois, la DRAC a proposé une mise en lumière de la création en Grand Est. En partenariat avec le Centre Pompidou Metz, elle a invité public et professionnels à échanger avec Claire Hannicq et Manon Harrois, deux plasticiennes bénéficiaires d'une AIC en 2021. Cette rencontre s'est poursuivie par une table ronde dédiée aux aides aux artistes, leurs effets, leur efficacité et leur capacité à faire levier dans la carrière des plasticiens aujourd'hui.

Installée dans les Vosges, diplômée de la HEAR Strasbourg et de l'ESAL-Épinal, Claire Hannicq explore les champs de l'image-sculpture. En modelant des matières aux formes du vivant, elle constitue une cosmogonie de références qui relie la matière à certaines formes de l'immatériel comme la spiritualité, l'inconscient collectif, la transmission...

Implantée à Troyes, Manon Harrois est une artiste pluridisciplinaire diplômée de l'ENSAAMA Olivier de Serres à Paris. Son travail s'attache à la révélation d'espaces, qu'il s'agisse de sculpture, de dessin ou de performance.



Nichoïr, de Claire Hannicq © Claire Hannicq



Clepsydre, 2022 de Manon Harrois - Motobody.zip | Group show / Galeria Foco, Lisbonne (Curated by Eva Slabá) © photodocumenta

■ Gros plan sur la Kunsthalle Mulhouse

Inaugurée en 2009, la Kunsthalle se déploie sur 800 m² et partage avec l'Université de Haute-Alsace (UHA) l'ancien bâtiment industriel mulhousien de la Fonderie. La Kunsthalle a obtenu dès 2019 le label « centre d'art contemporain d'intérêt national » (CACIN) attribué par le ministère de la Culture.

La programmation artistique consiste en 4 expositions annuelles dont la Régionale, exposition tri-nationale en coopération avec les villes de Bâle et Fribourg-en-Brigau.

Des résidences de création pour les artistes sont proposées sur deux axes :

- En coopération avec l'UHA pour une résidence de recherche, sur le long terme, confiée à un artiste ;
- Dans le cadre de l'Atelier Mondial initié par la Fondation Merian de Bâle, programme qui chaque année attribue à plusieurs artistes du bassin rhénan des résidences de création dans différentes villes partenaires dans le monde.

Une action forte est également développée en direction des jeunes habitants des Quartiers Politique de la Ville.

Une convention pluriannuelle d'objectifs lie la ville et la DRAC depuis la fondation de la structure. Renouvelée en 2023, elle court jusqu'en 2026 et associe pour la première fois le Conseil régional Grand Est.



La Kunsthalle Mulhouse - Reproduction de l'œuvre d'Omar Ba, Droit du Sol - droit de rêver (Right of Soil - Right to Dream) #2, 2022, photo de Charles Roussel © JJ Delattre

6. Former, chercher, accompagner

L'enseignement supérieur Culture

Des moyens renforcés en 2023

Les dotations de fonctionnement des trois écoles d'arts visuels territoriales - l'École supérieure d'art dramatique (ESAD) de Reims, l'École supérieure d'art de Lorraine (ESAL) de Metz-Épinal, la Haute École des Arts du Rhin (HEAR) de Strasbourg-Mulhouse - ont bénéficié d'une enveloppe globale supplémentaire de 250 000 €, avec un fléchage spécifique dans chaque cas.

Le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) a livré

ses analyses sur ces trois écoles d'art. Le renouvellement de la validation à délivrer les diplômes en arts visuels est accompagné de préconisations qui seront travaillées en lien étroit avec la DRAC. Concernant l'École supérieure nationale des arts de la marionnette (ESNAM) de Charleville-Mézières, l'analyse menée par la Direction générale de la création artistique (DGCA) du ministère de la Culture permet la poursuite des enseignements.

De nouvelles directions dans les trois écoles

Le directeur de l'ESNAM, Pierre-Yves Charlois, a été rejoint par une directrice des études, Sarah Andrieu, à l'Institut international de la marionnette (IIM) et par un directeur administratif, Gauthier Bazelle à l'IIM et aux Petits Comédiens de Chiffon.

L'ESAD a accueilli sa nouvelle directrice, Céline Savoye et la HEAR son nouveau directeur, Stéphane Sauzedde, rejoint par Alexandre Jung à la tête de l'Académie supérieure de musique, avec pour chacun de nouvelles ambitions à la clé.



La future ESAD de Reims - Architecte Jean-Pierre Lott © Jean-Pierre Lott

■ L'École d'Art et de Design de Reims et du Grand Reims (ESAD)

En 2023, la DRAC a versé une contribution à l'investissement de 3,8 M€ pour le démarrage du projet. Le morcellement des locaux existants, le manque d'espace et la volonté de développer l'établissement ont conduit à l'étude d'un nouvel édifice répondant aux besoins actuels et futurs de l'école. Le projet de l'architecte Jean-Pierre

Lott qui doit aboutir en 2025 se veut exemplaire pour travailler l'identité de l'école : une école fonctionnelle et flexible, innovante dans ses pratiques et ses espaces, verte, ouverte sur la ville, conçue comme lieu de production des formes, des usages et des connaissances de demain.

■ L'entrepreneuriat culturel

■ L'incubateur culturel et artistique fluxus

Lancé en 2018 à l'initiative de la DRAC, ce dispositif régional fédère désormais une trentaine de partenaires pour faire émerger des projets entrepreneuriaux innovants dans les domaines culturel et artistique. Pendant une année, l'incubateur fluxus accompagne des porteurs de projets dans

un processus de création d'une activité économique culturelle viable et durable. Après 5 années d'existence, l'Incubateur fluxus a accompagné 44 projets et 60 porteurs de projet.

www.fluxus-incubateur.fr

fluxus en 2023

- Comité de pilotage : DRAC, BLIIDA et l'Agence Culturelle Grand Est
- Partenariats : une trentaine de structures du Grand Est (écoles sous tutelle du ministère de la Culture, tiers-lieux, lieux de diffusion et réseaux professionnels sectoriels) répartis dans 9 villes (Charleville-Mézières, Épinal, Metz, Mulhouse, Nancy, Reims, Saint-Dié-des-Vosges, Strasbourg et Thionville)
- 5^e promotion : 10 projets et 12 porteurs de projets accompagnés avec quelques nouveautés : un projet à Gérardmer, un projet du secteur du livre et de l'édition ainsi qu'un projet de compagnie de cabaret musical.
- Financement du dispositif par le ministère de la Culture : 85 000 €
- Participation financière aux projets : 25 000 € (Metz Métropole, Ville de Strasbourg)



Incubateur fluxus : cérémonie de remise des certificats aux 10 projets accompagnés en 2023 le 14 novembre 2023 à Strasbourg © Agence culturelle GE - Sébastien North

■ Le forum Entreprendre dans la culture du 14 novembre 2023 à Strasbourg

Depuis 2017, à l'initiative du ministère de la Culture et co-organisé par l'Agence culturelle du Grand Est, le forum Grand Est Entreprendre dans la Culture ponctue l'année universitaire. En 2023, pour sa 5^e édition, le forum s'est dé-

roulé dans les locaux de l'INSP à Strasbourg sur le thème du changement « Faire ensemble, faire autrement », avec plus de 300 participants, record d'affluence à la clé.

■ Les métiers d'art

Le territoire du Grand Est est une référence nationale pour le secteur des métiers d'art avec plus de 50 établissements de formation et 2 500 à 3 000 ateliers repérés. Depuis 2018, la DRAC consolide ses actions avec plusieurs priorités :

- Préserver le patrimoine et les métiers rares dédiés tel que le financement de la formation des facteurs d'orgue au CFA d'Eschau (67) ;
- Encourager la création artistique avec le financement de résidences au Centre international des arts verriers (CIAV) de Meisenthal (57), au Centre européen de recherche et de formation des arts

verriers (CERFAV) de Vannes-le-Châtel (54), à l'Institut européen des arts céramiques (IEAC) de Guebwiller (68) et au Château de Lunéville (54) ;

- Favoriser l'éducation artistique et culturel dans le secteur avec le financement d'actions menées par l'IEAC, le CERFAV et le CIAV ;
- Encourager les actions communes entre les écoles sous tutelle du ministère de la Culture et les centres de formation du secteur tel que le programme de workshops entre l'École nationale supérieurs d'art et de design (ENSAD) de Nancy et le Comité de développement et de promotion de la vannerie (CDPV) de Fayl-Billot (52).



Musée Théodore Deck de Guebwiller (68) - Restitution de la résidence artistique de Claire Lindner à l'IEAC © b.fz

La recherche dans le secteur culturel

■ La Chaire d'innovation Cirque et Marionnette ICiMa

La recherche constitue un enjeu d'avenir pour les écoles territoriales du Grand Est, qui nouent des relations étroites avec les écoles nationales du territoire (art et architecture). Il en est ainsi de la Chaire d'innovation territoriale ICiMa, dispositif de recherche et de diffusion de la culture scientifique dans les domaines du cirque et de la marionnette - porté par le Centre national des arts du cirque (Châlons-en-Champagne) et l'Institut international de la marionnette (Charleville-Mézières) et soutenu par la DRAC à hauteur de 30 000 € en 2023. Les travaux de cette chaire

au rayonnement européen et international, sont diffusés auprès des artistes de ces disciplines artistiques et de leurs communautés scientifiques : en 2023, la publication des actes du séminaire « Quand le cirque se raconte » avec l'Université Grenoble Alpes, mais aussi la poursuite des partenariats scientifiques avec des laboratoires de recherche de plusieurs autres universités peuvent témoigner de sa vitalité.

Site internet de l'ICiMa : www.icima.hypotheses.org

■ La Fabrique autonome des acteurs

Cet atelier de fabrique artistique - AFA situé à Bataville (57) et soutenu par la DRAC à hauteur de 60 000 € par an, développe son activité de recherche par le biais d'une série de laboratoires qui accueillent des chercheurs scientifiques de haut niveau ainsi que des artistes. Tous travaillent autour de thématiques reliées à la question du jeu au sein d'un groupe humain ou animal. Le principe directeur est la confrontation de l'art du jeu d'acteur à d'autres arts, (danse, chant polyphonique,

rap, trapèze, clown, photographie...) mais aussi au sport (arts martiaux, tir sportif, handball...) ou aux sciences (éthologie, neurosciences). Toutes les recherches menées donnent lieu à des présentations publiques ou à des publications : 52^e colloque de la Société française pour l'étude du comportement animal, du 23 au 25 mai 2023 à Tours, et publication aux Éditions B42 du premier tome de Jouer en octobre 2023.

■ Recherches et études pour l'évaluation et la valorisation des politiques culturelles

Plusieurs études ont permis d'éclairer les travaux de la DRAC qui les a financées à hauteur de 95 000 € : étude sociolinguistique sur les langues parlées du Grand Est ; étude du Labo des Cultures sur l'Été culturel, Jeunes artistes et territoires ; étude diagnostique sensible sur la ville de Longwy (54) qui a été élaborée par une

équipe hybride avec le Centre de recherche sur les médiations de l'Université de Lorraine, auquel se sont joints un photographe et une artiste de théâtre ; diagnostics menés sur la filière du livre par le cabinet ASDO, et sur l'Agence Culturelle Grand Est par le cabinet Kanju.

7. Conserver et valoriser les patrimoines

Les monuments historiques

Les travaux sur les monuments historiques appartenant à l'État

La cathédrale Notre-Dame de Strasbourg (67)

Dans la continuité de la première tranche lancée en 2022, la 2^e tranche des travaux de restauration de la coupole romane de la croisée a été exécutée en 2023. Il s'agissait d'assainir les maçonneries médiévales contaminées par les sels et de restituer leurs enduits de mortier de chaux aérienne.

Parallèlement, un dôme de charpenterie a été construit au-dessus de la coupole pour porter une couverture de plomb, qui mettra désormais l'ouvrage à l'abri. La fin des travaux est prévue mi-2024 (montant total : 1 703 862,38 €).

La cathédrale Saint-Mammès de Langres (52)

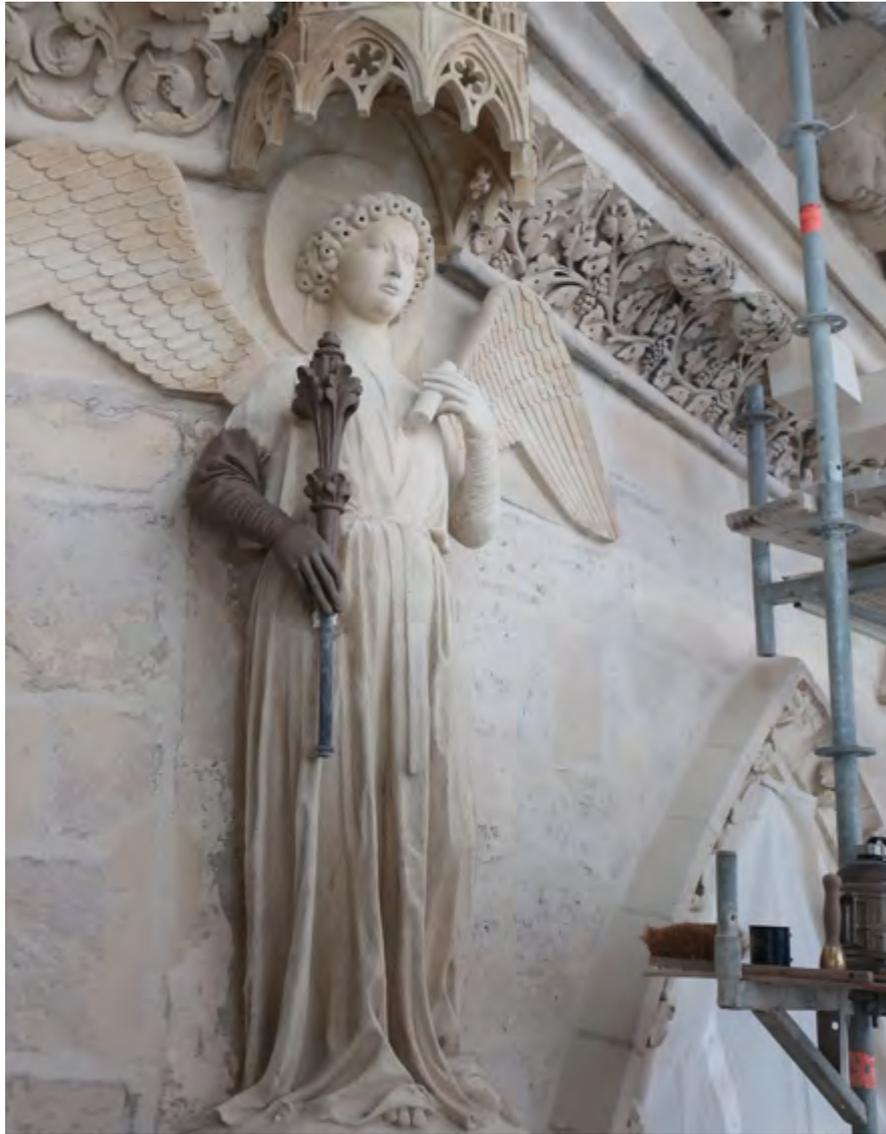
Depuis plusieurs années, l'édifice fait l'objet d'une campagne de restauration. En 2023, la tranche portant sur la tour nord a été réalisée. Lors de cette opération, les maçonneries de la tour ont fait l'objet d'un nettoyage puis les pierres altérées ont été reprises en utilisant la pierre de Langres, matériau emblématique de la cathédrale. La couverture a également été entièrement restaurée, notamment les couvertines en plomb qui pro-

tègent les corniches ainsi que les abat-sons. Les vitraux ont été nettoyés et repris avant d'être réintégrés au bâtiment en modifiant légèrement leur installation afin de garantir de meilleures conditions de conservation pour les verrières. Enfin, les portes de la cathédrale ont été repeintes dans une tonalité vert sombre, rappelant leur couleur au XVII^e siècle (montant total : 3 200 671,30 €).

La cathédrale Notre-Dame de Reims (51)

Les travaux sur le chevet sous la maîtrise d'œuvre de Marie-Suzanne de Ponthaud - ACMH ont démarré en 2022 et se sont poursuivis en 2023 (montant total : 1 665 000 €). Les couvertures des chapelles, les façades extérieures du chevet des travées 3N et 4N et l'arc-boutant 4N ont été restaurés. Des recherches dans le dépôt lapidaire ont permis de retrouver la tête de l'ange aux ailes déployées qui se situe dans le pinacle de la culée de l'arc-boutant, formant tabernacle. De même, des photos anciennes ont permis de restituer la

main bénissante du Christ et le sceptre d'un ange sur le niveau du triforium. Cette opération est le début d'une restauration générale du chevet dont les études et travaux vont être menés sur plusieurs années. Par ailleurs, une phase test de restauration de deux statues-colonnes du portail central (la Vierge de l'Annonciation et le Roi David) a débuté fin 2023, et se poursuivra en 2024. Ce chantier ouvert au public sera ensuite réalisé dans les prochaines années sur les autres statues-colonnes du portail central.



Cathédrale Notre-Dame de Reims (51) - Restauration du chevet : restitution de la main et du sceptre d'un ange aux ailes déployées ; modelage à l'argile puis prise d'empreinte et moulage en plâtre avant fixation sur l'avant-bras © DRAC Grand Est

■ Le soutien financier aux travaux sur les monuments historiques n'appartenant pas à l'État

Dans sa mission de conservation du patrimoine, la DRAC accompagne les maîtres d'ouvrage en leur apportant un soutien technique et financier adapté. Elle assure des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le recrutement d'architectes compétents dans la restauration, rend des avis sur études préalables et sur demandes d'autorisations de travaux sur MH en sus des déplacements,

échanges et comptes rendus nécessaires à ces formalisations. Des outils spécifiques tels que le Fond incitatif et partenarial (FIP) et la Mission Patrimoine en péril (Stéphane Bern) permettent de compléter la panoplie des aides, au plus près des territoires, notamment ruraux. En voici quelques exemples.

Des restaurations exemplaires (hors Mission Patrimoine en péril et FIP)

La porte de Mars à Reims (51)

Sur la base d'études scientifiques et techniques préliminaires, l'agence Eugène architecture de Charlotte Hubert, ACMH a élaboré un protocole de restauration qui consiste à consolider, restaurer et mettre en valeur les décors sculptés antiques,

en effaçant par la mise en œuvre d'un enduit, les maçonneries de moellons dont l'épiderme de pierre de taille a disparu. Le chantier a débuté en 2022 pour se poursuivre en 2023 et s'achèvera en 2024 (Montant total : 251 151,82 €).

Le château de Lunéville (54) - Restauration de l'escalier nord

Premier chantier important de reconquête du château - après la campagne de sauvetage et les premiers aménagements post-incendie de 2003 - depuis que le conseil départemental est devenu l'unique propriétaire du site, le chantier de l'escalier nord s'est principalement déroulé en 2023 sous la maîtrise d'œuvre de l'Atelier Grégoire André Architecture et Patrimoine (Nancy). Mobilisant de nombreux corps de métiers (maçons-tailleurs de pierre, restaurateurs spécialisés en sculpture et gypserie, charpentiers, couvreurs, menuisiers

et serruriers notamment), ce chantier constitue l'articulation indispensable à l'aménagement futur du château et notamment à l'extension du parcours muséographique et la diversification des usages imaginée. Cette restauration d'ampleur, concernant autant le clos-couvert que les intérieurs, dépasse les 1,5 M€ HT pour les lots « MH » avec une participation financière de la DRAC à hauteur de 471 000 €, octroyés sur l'exercice budgétaire 2022. Ces travaux doivent s'achever courant 2024.



Château de Lunéville (54) - Restauration de l'escalier nord © Atelier Grégoire André

Le château des Rohan à Saverne (67) - Aile nord

La commune a engagé en 2023 une ambitieuse restauration du clos-couvert de l'aile nord. Cette opération, à la fois patrimoniale et écoresponsable, avec notamment la restitution des menuiseries de facture traditionnelle mais équipées de

doubles fenêtres pour atteindre une performance thermique satisfaisante, a bénéficié d'une subvention de 793 522 € de la DRAC (soit 40% du montant total).

La mission Patrimoine en péril 2023

La maison-atelier de potier Wingerter-Ruhlmann à Betschdorf (67) - MH inscrit, a été retenue en tant que monument emblématique du Grand Est parmi les 18 sites sélectionnés pour toute la France, à l'occasion de la 6^e édition de la Mission Patrimoine en péril. Elle a bénéficié du soutien financier du Loto du Patrimoine de la Française des

jeux. Sur 2022/23, l'inventaire des objets mobiliers a été financé à 100% par la DRAC (26 592 €). En 2024, est prévue une opération de restauration générale estimée à 400 000 € financée à 50% (soit 200 000 €) par la DRAC.

Parmi les opérations soutenues en 2023, on retiendra notamment :

- **L'hôtel de Bilstein, à Senones (88)**, premier château des princes de Salm et édifice retenu comme projet emblématique pour la région Grand Est en 2022 : financement de travaux à hauteur de 40% soit 268 000 € de subvention.
- **L'église Saint-André de Mesnil-Saint-Père (10)**, édifice retenu dans la liste des projets de maillage en 2022 : financement d'une première phase de travaux portant sur la consolidation du chœur à hauteur de 30% soit 135 903,91 € de subvention.
- **Le château de Kintzheim (67)**, classé MH et connu par ailleurs pour abriter la Volerie des Aigles, a vu ses propriétaires s'engager depuis 2015 dans un programme d'entretien et de restauration par tranches sous maîtrise d'ouvrage de Fabien Michel, architecte du patrimoine. La présente campagne de travaux, dont l'achèvement est prévu en 2024, porte sur le mur bouclier et le chemin de ronde au droit de l'entrée du haut château : financement par la DRAC à hauteur de 50% soit 89 513,56 €.



La maison-atelier de potier Wingerter-Ruhlmann à Betschdorf (67)
© Fondation du patrimoine / MyPhotoAgency - Julian Perez

Le Fonds incitatif et partenarial (FIP)

Le FIP permet, grâce à un concours renforcé de l'État, du Conseil régional du Grand Est et des conseils départementaux, de réduire la part de financement des communes rurales en charge d'un patrimoine important.

Voici trois exemples d'opérations soutenues au titre du FIP en 2023 :

- L'église Saint-Vivent de Braux à Bogny-sur-Meuse (08) - MH inscrit : en 2023, l'opération a consisté en la restauration du chœur, transept et nef (1ère tranche) à hauteur de 30% soit 101 535,18 € de subvention.
- L'église de Lachalade (55) - MH classé : la restauration de l'ancienne église abbatiale dans une commune de 48 habitants a bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage gratuite de l'État. En 2023, la 4^e et dernière tranche de travaux (restauration des voûtes, parements

du transept et du chœur, et restauration des vitraux) a été financée par la DRAC à hauteur de 60% soit 107 400 € de subvention.

- Le château de Lutzelbourg à Ottrott (67) - MH inscrit : les deux châteaux-forts d'Ottrott, en propriété privée, ne bénéficient que d'une inscription au titre des MH malgré leur importance monumentale et leur singularité au sein du patrimoine castral d'Alsace, mais une révision de protection est actuellement à l'étude. Depuis 2017, une association de bénévoles assure non seulement l'entretien et la valorisation du site, mais finance aussi des campagnes de travaux urgents. Après le donjon du Rathsamhausen en 2019, c'est le logis du Lutzelbourg qui a été restauré et mis en sécurité en 2023, sous la maîtrise d'œuvre de Laetitia Basso, architecte du patrimoine. Subvention de la DRAC à hauteur de 50% soit 142 465 €.



Église de Lachalade (55) - Restauration des voûtes © DRAC Grand Est

■ Les objets mobiliers : trois restaurations exemplaires

La cathédrale de Nancy (54) - Le Repentir de saint Pierre

Ce tableau, en restauration fondamentale depuis 2021, a été raccroché dans la sacristie à son emplacement d'origine. Réalisée par l'atelier Jeanette, la restauration de ce tableau très encrassé et aux nombreux repeints, a permis de mettre en

évidence une très belle peinture, dans la mouvance des peintres ténébristes du XVII^e siècle, et notamment Hendrick ter Brugghen (1588-1629). Montant de l'opération : 12 684 € (100% État).

L'église Saint-Christophe de Luemswiller (68) - Retable de la Vie de la Vierge

Exécuté au début du XVI^e siècle, vraisemblablement à Bâle pour le couvent Sankt-Alban, ce retable est une œuvre majeure de la Renaissance dans le Rhin supérieur. En bois peint, sculpté et doré, le retable présentait de nombreuses altérations, principalement dues aux conditions climatiques de conservation dans l'édifice. La restauration, confiée par la mairie propriétaire au Centre régional de restauration et de conservation des

œuvres d'art - CRRCOA de Vesoul, a consisté à consolider le support bois et les couches picturales, à alléger les vernis et à déposer les repeints anciens, puis à traiter les lacunes en réintégration. Elle a été complétée par des mesures d'amélioration des conditions sanitaires de présentation dans l'église. Subvention DRAC de 50 044,56 € (40% du montant HT des travaux).

La cathédrale Notre-Dame de Reims (51) : travaux de restauration de l'orgue tribune

Les études ont été menées par le maître d'œuvre Éric Brottier et les travaux de restauration qui ont débuté en 2021, s'achèveront en 2024. L'objectif de la restauration est de conserver les performances sonores et de restaurer la tribune et les buffets anciens classés au titre des MH. Afin de faciliter l'usage de l'instrument lors de cérémonies importantes, une console mobile est mise en place. Ce chantier a nécessité l'achat d'un échafaudage neuf, afin de

pouvoir garantir des conditions de restauration optimales. La mise en place de l'échafaudage a permis de nettoyer également la voûte et les vitraux du bras nord du transept. L'instrument a été démonté pour partir en restauration dans l'atelier du facteur d'orgue Pascal Quoirin (Vaucluse). La tribune et le buffet ont été restaurés sur place, ainsi que les feutres et l'axe. Montant de l'opération : 2 363 566 € HT, dont 1 513 566 € pris en charge par l'État (64%).



Église Saint-Christophe de Luemswiller (68) - Retable de la Vie de la Vierge en cours de restauration © DRAC Grand Est

■ La protection des monuments historiques en 2023

Les immeubles inscrits au titre des monuments historiques

- 10 - Brienne-le-Château : château
- 51 - Reims : Hôtel Ponsardin ; American Memorial Hospital
- 52 - Langres : maison du Four du Chapitre
- 54 - Toul : villa Mathieu
- 67 - Benfeld : maison Le Châtelet ; Lauterbourg : caserne royale
- 68 - Stosswihr : ambulance alpine

Les objets mobiliers inscrits au titre des monuments historiques

- 08 - Charleville-Mézières - Hôtel de Ville : 2 tableaux (peinture), 1 statue (sculpture)
- 10 - Assencières - Église Saint-Pierre : cloche (instrument de musique) ; Bétignicourt - Église Saint-Ferréol : 20 toiles (peintures)
- 67 - Altorf - Église Saint-Cyriaque : statue (sculpture), reliquaire (textile, tapisserie), 2 tableaux reliquaires (textile, tapisserie), 3 ampoules aux saintes huiles (orfèvrerie)
- 68 - Herrlisheim-près-Colmar - église Saint-Michel : statue

Les objets mobiliers classés au titre des monuments historiques

- 67 - Dorlisheim - Église Saint-Laurent - Orgue Kriess ; Fessenheim - Église Sainte Colombe - Orgue Herbuté
- 68 - Mulhouse - Temple Saint-Étienne - Orgue Walcker

L'église Saint-Pierre de Naives-Rosières (55) et l'ancienne synagogue d'Ennery (57)

Ces monuments ont été placés sous le régime de l'instance de classement au titre des MH, compte tenu des menaces qui pesaient sur leur conservation et de leur intérêt historique. Ce régime d'une

durée d'une année permet à l'État de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la mise en œuvre des travaux de consolidation d'urgence et d'étudier les solutions d'une sauvegarde pérenne.



Château de Brienne-le-Château © DRAC Grand Est

L'incendie de l'église Notre-Dame de l'Assomption de Drosnay (51), monument historique classé

Cette église à pans de bois, datant principalement de la première moitié du XVII^e siècle et contenant 10 objets mobiliers inscrits aux MH, a été détruite à 90% le 7 juillet 2023 par un incendie à l'origine pour l'heure inconnue. Dans la foulée,

la DRAC a prescrit les mesures de sauvegarde à mettre en œuvre et déterminé les protocoles de dégagement des décombres, en vue d'une future reconstruction. Elle s'est depuis engagée à assister la commune en vue du recrutement d'un AMO.

■ La valorisation patrimoniale

Les Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH) - montant DRAC 2023 : 213 930 €

- Inauguration le 14 mars 2023 du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) du PAH d'Épinal Cœur des Vosges.
- Signature de la convention VAH de Mulhouse (renouvellement) le 6 novembre 2023.
- Animation du réseau des 15 VPAH avec une première réunion générale au CIAP de Sedan et des réunions thématiques en visioconférence.
- Mise à jour de la publication « Villes et Pays d'art et d'histoire du Grand Est ».

Les jardins remarquables

- 2 jardins ont été labellisés pour la première fois.
- 7 jardins ont vu leur label renouvelé et 3 jardins ont reçu un avis favorable sous réserve.

Les Manifestations nationales

Rendez-vous au jardin

20^e édition (du 2 au 4 juin 2023)

250 sites ouverts et 370 événements (dont 267 gratuits) proposés autour de la thématique « Les musiques du jardin » ; 30 premières participations et 10 participations exceptionnelles ; 80 jardins rendus accessibles au public à mobilité réduite ; édition d'une brochure numérique de présentation de la manifestation.

Journées européennes du Patrimoine (JEP)

40^e édition (les 16 et 17 septembre 2023)

1 800 lieux étaient ouverts et 2 800 événements proposés autour des thématiques sur les thèmes « Patrimoine vivant » et « Patrimoine du sport » ;

plus de 200 lieux ouverts exceptionnellement ou pour la première fois ; pour plus de détails, voir dans la partie « Gros plans sur... » (voir p. 10).

Levez les yeux (15 septembre 2023)

Organisé la veille du week-end dédié aux JEP, le dispositif invite le public scolaire, de la maternelle à la terminale, à la découverte du patrimoine et des métiers d'art qui contribuent à son entretien, sous la conduite des enseignants ; 6 opérations ont été organisées cette année, dont les visites guidées de 5 MH État (cathédrales de Strasbourg, Metz et Châlons-en-Champagne, palais du Rhin à Strasbourg, abbaye de Clairvaux) et du relais de poste de Launois-sur-Vence (Ardennes).



Levez les yeux : relais de poste de Launois-sur-Vence (Ardennes) © DRAC Grand Est

Espaces protégés, architecture et cadre de vie

La DRAC dispose de dix unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) qui veillent notamment à la création, la préservation et la mise en valeur des espaces protégés, en lien avec le conseiller pour l'architecture de la DRAC et les collectivités locales. Elles participent et veillent à la qualité durable du patrimoine architectural, des espaces urbains et naturels par la gestion des sites et paysages, l'aménagement du territoire et le respect des réglementations concernant l'environnement, l'urbanisme et le renouvellement urbain.

Le conseiller pour l'architecture de la DRAC assure le lien avec l'ensemble des acteurs de la filière de l'architecture. En application de la Stratégie nationale pour l'architecture - SNA, il agit plus particulièrement sur le soutien des dimensions créatives, innovantes et entrepreneuriales de la filière. Il met en œuvre la politique du nouveau label Architecture contemporaine remarquable. En lien avec les UDAP et les architectes conseils de l'État, il veille à la promotion de la création architecturale notamment par les concours.

■ Un nouvel outil de dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis début 2022, le ministère de la Culture déploie Patronum, application de gestion des consultations des UDAP qui est le premier module d'un système d'information patrimoniale permettant à l'ensemble des services de gérer leurs différentes missions dans un outil commun et transversal. Les UDAP ont proposé progressivement aux collectivités de procéder à la déma-

térialisation des consultations du service dans le cadre plus global de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, d'où une gestion de dossiers pour partie sous format papier et pour partie dématérialisée, sans compter des difficultés causées par l'utilisation d'outils informatiques non encore stabilisés.

■ La préservation et la mise en valeur des espaces protégés

Les UDAP participent à l'instruction des projets d'aménagement ou de travaux dans les espaces protégés, une activité en très nette augmentation depuis la crise sanitaire de 2020.

De nombreuses et régulières permanences se sont tenues dans les communes à forte densité patrimoniale ou dotées d'un Site patrimonial remarquable (SPR), voire en accompagnement du dispositif Maison France Services, et avec les services d'urbanisme des grandes villes de la région.

Plusieurs dizaines de Périmètres délimités des abords (PDA), se substituant aux périmètres de 500 m et adaptant ainsi les abords des MH aux enjeux réels du monument et du site, ont été élaborés en 2023.

L'accompagnement des SPR avec règlement d'AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) ou avec PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur) s'est poursuivi. En 2023, ont notamment été réalisés les travaux suivants :

- Création des SPR de Bouxwiller et Sarre-Union (Bas-Rhin), et de Neuf-Brisach (Haut-Rhin) ;
- Révision / extension du PSMV de Strasbourg : document validé en Commission nationale du patrimoine et de l'architecture - CNPA en 2022 et approuvé par arrêté ministériel du 7 juillet 2023.
- Périmètre validé en CNPA du SPR d'Épinal (Vosges).
- Poursuite des projets de SPR en cours à Essoyes et Les Riceys (Aube), Montmirail et Blancs Coiteaux (Marne), Hombourg-Haut (Moselle), Schiltigheim (Bas-Rhin) et Riquewihr (Haut-Rhin).



Création du SPR de Neuf-Brisach (68) © Communauté de communes Alsace Rhin Brisach

Les biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO en Grand Est, au nombre de 8 jusqu'à présent, comptent désormais 51 biens supplémentaires, au titre des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale. L'ensemble des biens inscrits ont l'obligation d'être dotés d'un plan de gestion : ce sera prochainement le cas pour Reims (cathédrale Notre-Dame, ancienne

abbaye Saint-Remi et palais du Tau) et Nancy (place Stanislas, de la Carrière et d'Alliance). Enfin, notons que la révision des zones tampons des « Fortifications de Vauban » (Neuf-Brisach - 68 et Longwy - 54) est en cours. La DRAC accompagne la mise en place de ces documents à la fois techniquement et financièrement.

■ La promotion de la qualité architecturale et paysagère

Les UDAP ont accompagné de nombreux dossiers structurants, notamment :

- Dans les Ardennes : la reconversion de la friche Deville et des rotondes SNCF de Mohon à Charleville-Mézières.
- Dans la Meuse : les opérations de redynamisation des bourgs-centres via les opérations centres-bourgs menées par l'Établissement public foncier Grand Est - EPFGE (notamment à Stenay, Vaucouleurs et Montmédy) et les dispositifs Actions Cœur de Ville et Petites Villes de Demain initiés par l'État.
- Dans la Moselle : à Metz, les projets de reconversion du site de la caserne Ranconval et de rénovation-extension de l'Opéra-théâtre.
- Dans le Bas-Rhin : à Strasbourg, les projets du Tram Est et du Tram Nord, la reconversion du site de l'ancienne clinique Adassa, l'étude sur le projet de reconversion et d'extension de l'Opéra national du Rhin ; à Dambach-la-Ville,

- le projet partenarial public/privé porté par la commune et la société Labonal ; à Sélestat, la reconversion de la friche industrielle Albany.
- Dans le Haut-Rhin : à Colmar, le réaménagement de la place de la Cathédrale et le projet de Cité judiciaire suite à la fermeture de l'ancienne maison d'arrêt ; le projet de Cité des Vins dans la commune de Kaisersberg-Vignoble.
- Dans les Vosges : la réhabilitation de l'Espace Berlioz (ancien casino) à Plombières-les-Bains, la participation aux opérations « Revitalisation des bourgs-centres », « Petites Villes de demain » et OPAH-RU dans de nombreuses communes du département, la lutte contre le bâti dégradé avec un projet de restauration de plusieurs bâtisses dégradées et de déplacement de la mairie à Dommartin-sur-Vraine.

Le suivi des documents de planification des communes et intercommunalités s'est concrétisé par de nombreux avis rendus sur les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT).

Transition écologique : de la simple enseigne aux projets d'éoliennes, du petit au grand paysage, les UDAP recherchent la qualité d'intégration des

projets, toutes échelles confondues, et réservent une part importante au travail en amont (participation aux règlements de publicité, aux groupes de réflexion sur le photovoltaïque, l'éolien...) ; parmi d'autres initiatives, l'UDAP de la Moselle a été à l'origine en 2023 de la démarche Rénovation énergétique et mise en valeur patrimoniale des cités minières du bassin houiller mosellan.



La caserne Ranconval à Metz (57) © DRAC Grand Est

■ L'accompagnement des propriétaires de patrimoine architectural non protégé

- Soutien financier pour la préservation et la restauration du patrimoine non protégé des départements ruraux du Grand Est (Ardennes, Haute-Marne, Meuse et Vosges) à destination uniquement des propriétaires privés en périmètre MH ou SPR.
- Suivi de nombreux projets de restauration, en lien avec le conseil régional, la Fondation du patrimoine et la Sauvegarde de l'Art français.
- Participation au comité technique patrimoine animé par le Conseil régional Grand Est pour la « préservation et restauration du patrimoine non protégé ou inscrit aux MH ».
- Examen des dossiers ayant une dimension patrimoniale dans le cadre de demandes de subvention auprès des services des préfectures au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).



Le sauvetage de la maison paysanne de Bult (88) - Inauguration des travaux le 21 nov. 2023 © DRAC Grand Est

■ L'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR) à 15 équipements sportifs de la région

Dans la perspective des Jeux olympiques 2024 et sur la base d'une étude préalable réalisée en 2022, la préfète de région a attribué le label ACR à 15 édifices sportifs répartis aux quatre coins de la région. Ce sont pour l'essentiel des lieux de sports aquatiques dont notamment la piscine Tournesol de Lingolsheim (Bas-Rhin) remarquablement réinventée en 2014 par l'agence d'architecture Urbane Kultur. Parmi les objets les plus insolites on trouve un mur d'escalade de 30 mètres de hauteur implanté au cœur de l'ancienne usine DMC de Mulhouse (2020) ou encore le vélodrome de Commercy (1947).

En outre, cette collection d'architectures sportives remarquables a été numérisée et rendue accessible via les plateformes internet dédiées. Le grand public peut donc désormais télécharger

des modèles 3D afin de réaliser des maquettes avec des imprimantes numériques 3D dans les FabLab des Micro-Folies et des tiers-lieux.

Par ailleurs, suivant les orientations fixées dans la stratégie régionale de janvier 2022, sept autres édifices ont reçu le label ACR, dont deux réalisés par des « Grands prix nationaux de l'architecture » : la médiathèque Malraux de Strasbourg d'Ibos et Vitart et le Centre des congrès de Nancy de Marc Barani.

Enfin, la DRAC a produit six nouveaux films documentaires « Conversations d'architecture - L'architecture en projet », complétant ainsi une collection accessible sur la chaîne YouTube du ministère de la Culture et permettant de découvrir les édifices labellisés dans la région Grand Est à travers les explications de leurs auteurs.



La piscine Tourneval de Lingolsheim (Bas-Rhin), nouveau label ACR en 2023 © Jean-Baptiste Dorner

■ L'animation et le soutien de la filière régionale de l'architecture

Cette année encore, les acteurs de la filière de l'architecture se sont mobilisés notamment pour la mise en œuvre de la SNA. À noter plus particulièrement la tenue en juillet 2023 à Strasbourg des universités d'été des CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) avec plus de 200 participants issus de tous les départements de France.

Les 8^e Journées nationales de l'architecture (13 au 15 octobre) autour de la thématique « Architecture et transition écologique » ont permis à de

nombreux acteurs de l'architecture de proposer des événements qui ont montré en quoi cette discipline est pourvoyeuse de solutions concrètes et accessibles pour relever les défis écologiques.

Enfin, 4 séminaires ont été organisés avec les Architectes des bâtiments de France - ABF afin de travailler collectivement les sujets de théories, doctrines et de pratiques du contrôle architectural. Plusieurs architectes renommés y sont intervenus : Jean-Paul Philippon, Philippe Prost et Édouard François.

La région Grand Est compte 121 Musées de France sur son territoire. À noter qu'une centaine de structures culturelles du Grand Est ont participé à la 19^e Nuit européenne des musées du 13 mai 2023 qui a été fréquentée comme de tradition par de très nombreux visiteurs.

■ L'année 2023 en chiffres

L'aide à l'acquisition des biens culturels

251 dossiers ont été étudiés en Commission scientifique régionale - Acquisitions (CSR-A). 208 490 € d'aides ont été versés : 107 990 € sur la part État

du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) et 100 500 € sur le Fonds du patrimoine du ministère de la Culture.

L'aide à la conservation préventive et restauration des biens culturels

189 dossiers ont été étudiés en Commission scientifique régionale - Restauration (CSR-R) ;

353 669 € d'aides ont été versés : seul l'État participe aux restaurations des collections des Musées de France, les autres partenaires régionaux n'intervenant qu'à la marge, sur quelques projets emblématiques seulement ; sur cette somme, 96 018 € ont été alloués au musée de l'Impression sur étoffes de Mulhouse (68) dans le cadre de la mise en demeure.

À signaler le lancement par le musée de Bouxwiller et du Pays de Hanau (67) d'un vaste chantier pluriannuel de documentation, de tri, d'inscription à son inventaire réglementaire et de reconditionnement d'un fonds jusqu'alors non traité de costumes régionaux, d'objets d'outillage artisanal et industriel rural, d'œuvres d'imagerie populaire ou de dessins du collège de la ville. La méthodologie mise en œuvre, avec le soutien scientifique et financier de l'État, fait référence.

Le soutien au fonctionnement et à l'investissement

774 736 € au total, dont 557 631 € pour aider la professionnalisation des équipes, favoriser des études de gouvernance ou accompagner les publications sur les collections permanentes et 217 105 € pour l'aide ponctuelle aux expositions (y compris les Expositions d'intérêt national).

186 250 € engagés pour le musée d'Art et d'Histoire de Toul (54) - renforcement des structures des sols - phase 2.

■ Les actions emblématiques en 2023

Les acquisitions remarquables des Musées de France du Grand Est

Au musée de Sedan (08), un lot d'objets de l'industrie brassicole sedanaise (objets publicitaires, plaques, imprimés, verres et chopes de bière) qui illustre la vocation pluridisciplinaire du musée et parmi d'autres thèmes, l'évocation et la mise en valeur de l'histoire du territoire.

Une sculpture du XIV^e siècle due à un atelier lorrain ou champenois acquise de gré à gré par le musée de Saint-Dizier (52) et représentant sainte Élisabeth de Hongrie. Cette acquisition fait figure de sauvetage car cette œuvre se trouvait en façade d'une maison sur le point d'être vendue, avec de fortes chances de voir la sculpture mise sur le marché à cette occasion.

Au musée du château de Lunéville (54), deux acquisitions dans le cadre du projet de restauration et de remeublement par équivalence des trois pièces principales de l'appartement de parade du château : une exceptionnelle table console aux chiffres du duc Léopold de Lorraine et de la duchesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans, réalisée vers 1720 pour l'appartement de parade au château de Lunéville ; ainsi qu'une rare jarre ou urne couverte en porcelaine de Chine du début du XVIII^e siècle, dont la monture de bronze doré arbore en son sommet la croix de Lorraine.

Au musée de l'École de Nancy (54), le don d'une armoire Faune et flore exotique aussi appelée Armoire au cycas réalisée par Émile Gallé en 1904 et présentée lors de l'exposition de l'École de Nancy aux Galeries Poirel à Nancy la même année ; il s'agit d'une des dernières créations d'ébénisterie d'Émile Gallé, une pièce unique qui témoigne de ses ultimes recherches artistiques et techniques.

Un ensemble exceptionnel de 1 940 céramiques, produites par 3 générations de la famille de céramistes Elchinger, donné par un couple de collectionneurs au musée Historique de Haguenau (67)



Château de Lunéville : table console XVIII^e siècle / jarre ou urne en porcelaine de Chine XVIII^e siècle
© CD54 - T. Franz

Les expositions d'intérêt national

En 2023, deux expositions ont été labellisées dans le Grand Est :

- « No animo. Mas anima, Adieu aux bêtes de cirque ? », une exposition présentée du 8 juillet au 9 octobre 2023 au musée des Beaux-arts et d'Archéologie à Châlons-en-Champagne (subvention de 20 000 €).

- « Plein la vue ! Jeux et illusions d'optique dans l'imagerie populaire » du 1^{er} juillet 2023 au 7 janvier 2024 au musée de l'Image à Épinal (subvention de 10 000 €).

L'accompagnement du musée de l'Impression sur étoffes (MISE) de Mulhouse (68)

La DRAC poursuit l'accompagnement du MISE aux travaux conservatoires menés sur les collections visées par la mise en demeure. L'année 2023 a permis d'entamer de nouveaux chantiers externalisés. La poursuite du récolement du fonds des échantillons textiles a abouti à la prise en compte de 4 324 items supplémentaires. Par ailleurs, les récolements des livres d'échantillons et des arts graphiques ont été complétés, amenant à envisager

la prise en charge de 179 livres et 7 944 pièces d'arts graphiques. Un nouveau chantier externalisé à hauteur de 47 880 € a été initié pour le traitement des livres. La prestation d'importation du récolement des échantillons textiles (5 880 €) générera 23 456 nouvelles notices dans la base de données. Afin d'illustrer ces dernières et de compléter l'inventaire, la DRAC a engagé 46 260 € pour continuer les opérations de numérisation.

Le 26 janvier 2023, une conférence de presse a permis de communiquer pour la première fois in situ sur l'actualité scientifique du musée depuis les vols dénoncés en 2018. Par l'intermédiaire de la directrice scientifique du MISE, recrutée sur le plafond d'emploi de l'État, la DRAC a porté le projet d'une exposition temporaire qui permet aux visiteurs de découvrir les coulisses du chantier des collections : présentation de la richesse des fonds traités et leur histoire, sensibilisation à

l'exercice des métiers de la conservation-restauration, explication de l'investissement de l'État à travers l'accompagnement de la DRAC et l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC). Enfin le 18 décembre 2023, l'année s'est clôturée sur la restitution de 76 foulards de la maison Hermès. Ces carrés de soie ont été récupérés par l'OCBC auprès d'acheteurs lésés. Cette restitution fait suite à celle d'une quarantaine de livres d'échantillons retournés au musée en 2022.



MISE de Mulhouse - Exposition « Quel chantier ! » © Barrisol / Michael Maheux

Les webinaires et formations

5 webinaires ont été organisés par la DRAC à destination des équipes des « Musées de France » du Grand Est, sur les thèmes de politique d'acquisition, de conservation préventive, de restauration, de numérisation, de valorisation et de diffusion

des biens culturels dont elles ont la charge, leur permettant aussi de mieux connaître les experts des Grands départements patrimoniaux des Musées nationaux.

■ L'activité opérationnelle

2023 a été marquée par une activité en légère diminution, se traduisant par une baisse du nombre de dossiers instruits et des opérations de diagnos-

tics prescrites. Néanmoins, le total surfacique soumis à investigations a augmenté par rapport à l'année précédente.

Archéologie préventive

- 4 287 dossiers instruits
- 491 diagnostics prescrits (1 923 ha au total) ; taux de prescription de 11,4%
- 123 fouilles prescrites (161 ha au total) ; taux de prescription de 2,9%
- 380 diagnostics réalisés
- 81 fouilles réalisées

Archéologie programmée

- 16 fouilles programmées (pour un montant total de 163 778 €)
- 17 projets collectifs de recherche (pour un montant total de 171 978 €)
- 17 opérations de sondages et de prospections (pour un montant total de 64 601 €)
- 7 sessions de la Commission territoriale de la recherche archéologique - CTRA, ont permis de présenter pour avis près de 240 dossiers d'archéologie préventive et programmée.

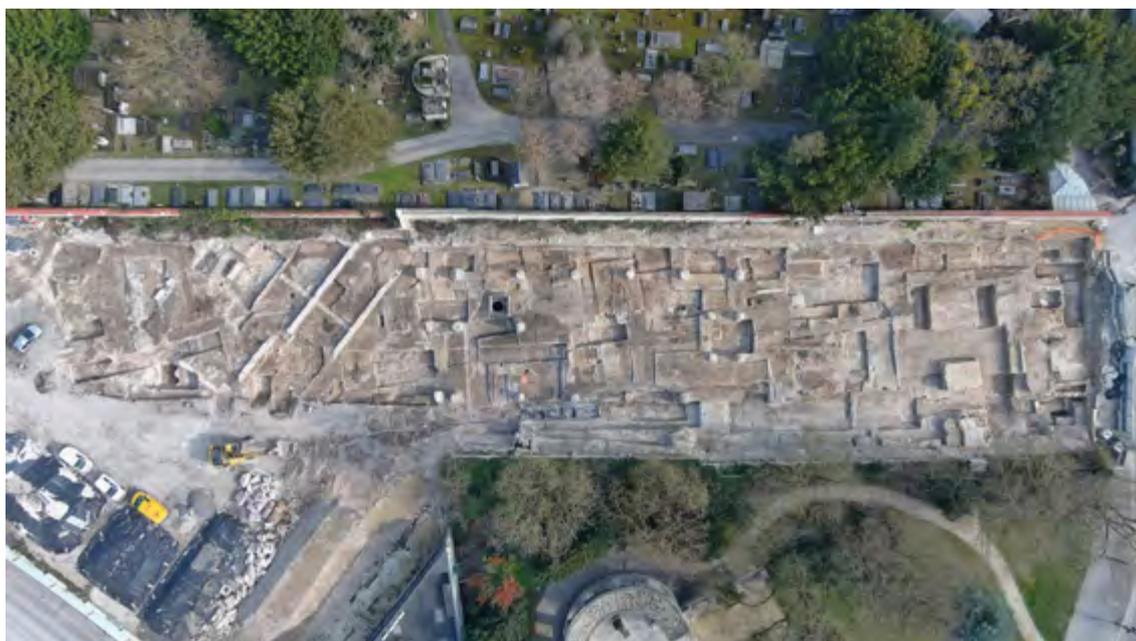


Réguisheim (68), « ZAID tranche 5 », fouille Archéologie Alsace : défense de mammoth datée des environs de 20 000 ans en cours de consolidation © Archéologie Alsace

■ Les centres de conservation et d'étude (CCE)

Le réseau d'infrastructures consacrées à la gestion, à la conservation et à la mise à disposition des collections archéologiques, s'appuie sur deux CCE, à Sélestat et à Metz ainsi que sur un important dépôt archéologique à Châlons-en-Champagne. En 2023, ce dernier a fait l'objet d'une première étape de réfection, consistant dans d'importants travaux de toiture pour un montant de 300 000 €.

Le budget consacré au fonctionnement des CCE s'est élevé à 80 000 €, celui du dépôt de Chanzy à 50 000 €. La poursuite des chantiers de collections, destinés à garantir la conservation pérenne de collections archéologiques plus ou moins anciennes, s'est élevée quant à elle à 120 000 €.



Reims (51), « Sernam, voiries », fouille Inrap : vue aérienne de la fouille d'une partie d'un quartier antique
© Inrap

■ La diffusion et la valorisation des résultats

La DRAC a soutenu plusieurs demandes d'aides à l'édition adressées par les principales structures éditoriales régionales, à savoir la Revue archéologique de l'Est, la Société archéologique champenoise et les Monographies archéologiques du Grand Est pour un montant de 63 694 €. 2023 a été marquée par une baisse du nombre de colloques organisés régionalement : on retiendra le

colloque organisé dans les Ardennes sur la région de l'Eifel ainsi que le séminaire sur les mines qui s'est tenu à Sainte-Marie-aux-Mines (68). L'organisation des journées archéologiques régionales a permis de partager certains des principaux résultats liés à l'activité des sites de Strasbourg, de Metz et de Châlons-en-Champagne.

■ La redevance d'archéologie préventive (RAP)

Le recouvrement de la RAP s'appliquant aux projets donnant lieu à étude d'impact et aux demandes volontaires de diagnostic (la filière

culture de la RAP), a conduit en 2023 à l'émission de titres de perception à hauteur de 3,13 M€ pour 130 dossiers traités

■ La déconcentration des subventions de diagnostic aux services de collectivités

Le montant des subventions de diagnostic établi à partir des rapports rendus dans la période de

référence - du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023 - s'est chiffré à 2,15 M€.



Deneuvre (54), « Rue des trois Fontaines », fouille Évêha : bloc sculpté sur trois faces représentant deux divinités et un personnage féminin tenant un miroir, daté de l'Antiquité © Évêha

■ Gros plan sur la mission Archéologie des conflits contemporains

Depuis sa mise en place en mars 2018, la mission apporte son expertise aux services patrimoniaux des DRAC Grand Est et Hauts-de-France dans ce domaine précis, et mène une réflexion globale sur les problématiques scientifiques qui lui sont liés. En 2023, la mission a privilégié 3 axes de travail :

- Échanges et conseil auprès des services régionaux de l'archéologie (Hauts-de-France, Île-de-France, Centre-Val de Loire, Normandie et Pays de la Loire) notamment dans le domaine de la prescription ;
- Collaborations et conseils auprès des principaux services étrangers en charge des sépultures de leurs militaires : les échanges les plus importants concernent la France (ONaCVG), le

Commonwealth (CWGC) et l'Allemagne (VDK), notamment autour du Winterberg Tunnel (Craonne, Aisne) pour cette dernière ;

- Interventions de terrain sur des découvertes fortuites de corps de soldats de la Grande Guerre, essentiellement avec l'ONaCVG et plus particulièrement en septembre, suite à la découverte et l'exhumation de 5 corps de soldats des Brigades russes tués lors de l'offensive du Chemin des Dames en 1917 à Courcy (Marne), dans un contexte diplomatique tendu avec la Russie.

Les archives

En plus d'une dynamique relancée auprès des directeurs d'archives grâce à la tenue de réunions régulières, 16 projets ont été soutenus (soit 4 de plus qu'en 2022) pour un budget de fonctionnement de 120 000 € : 5 de numérisation, 2 de valorisation, 8 de restauration ou reconditionnement et 1 de reclassement de fonds. Ces projets ont confirmé la place croissante des services d'archives infra-départementaux. Se sont encore ajoutés 1 projet en investissement (rayonnages aux Archives municipales de Metz pour 30 000 €), ainsi que 3 projets d'archivage électronique - ANET au bénéfice de Metz, Strasbourg et la Région

Grand Est (50 540 € au total). Quant au projet de nouveau bâtiment pour les Archives municipales d'Épinal initié en 2021 grâce au plan de relance, il se poursuit et devrait s'achever fin 2024 (engagement DRAC : 630 000 €).

Pour la première fois en Grand Est, une réunion élargie à tous les services d'archives constitués (environ 95) s'est tenue à Nancy le 16 novembre 2023 sur le thème de la collecte dans tous ses états, et a rencontré un vif succès avec 70 participants.



Projet de nouveau bâtiment des Archives de la ville et de la communauté d'agglomération d'Épinal sur le site des anciennes usines Bragard dans le quartier de Bitola © Denu & Paradon, Architecture

8. Agir au service de la coopération européenne

De nombreuses coopérations institutionnelles sont menées avec les quatre pays voisins du Grand Est (Allemagne, Belgique, Luxembourg et Suisse) dans une optique transfrontalière ou européenne. La DRAC participe ainsi au « groupe de travail culture » du sommet de la Grande région et au « forum culture » de la conférence du Rhin supérieur ainsi qu'à la conférence intergouverne-

mentale franco-luxembourgeoise (CIG), aux côtés des collectivités territoriales. Pour opérer, la DRAC est force de proposition au sein des réseaux de coopération institutionnelle ou d'experts, mais elle agit également auprès des acteurs culturels pour porter la politique dont elle souhaite la mise en œuvre.



Esch2022 - Journée d'études sur « l'après Esch » le 17 octobre 2023 à l'Arche de Villerupt © DRAC Grand Est

■ Les suites d'Esch-sur-Alzette, « Capitale européenne de la culture 2022 »

En 2022, Esch-sur-Alzette, 2^e ville du Luxembourg, associée à dix autres communes luxembourgeoises et huit communes françaises de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA), a été la « Capitale européenne de la culture ». L'année 2023 a été l'occasion de dresser le bilan d'Esch 2022 qui a été présenté d'abord lors de la conférence intergouvernementale de janvier, puis au comité consultatif du co-développement

France-Luxembourg du mois de mars. Une journée d'études sur « l'après Esch » s'est tenue le 17 octobre 2023 à l'Arche de Villerupt. Parmi les pistes envisagées pour faire vivre l'héritage d'Esch, on retient l'idée de confier au GECT Alzette-Belval une compétence culturelle ; ou encore le renouvellement, l'enrichissement voire le développement de l'accord culturel franco-luxembourgeois qui fêtera ses 70 ans en 2024.

■ Le contrat triennal pour « Strasbourg, Capitale européenne »

L'objectif du contrat triennal est de contribuer au rayonnement européen de Strasbourg. Pour la première fois, le 14^e contrat 2021-2023 passé entre l'État, le conseil régional, la Collectivité européenne d'Alsace et la ville de Strasbourg, prévoit un fonds culture. Cette année, la DRAC a soutenu plus de 16 projets pour un montant de 318 333 € auxquels s'ajoutent les projets soutenus

par les opérateurs du ministère ou le FNADT. En 2022 et 2023, le ministère - principalement - a abondé le fonds culture pour un total de 2 M €. L'année 2023 a également été marquée par la préparation du 15^e contrat triennal qui devrait être signé au printemps 2024. Le « fonds culture » fonctionnera alors par vagues d'appels à projet.

Annexes chiffres clés 2023

Création

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
SPECTACLE VIVANT	10	6	39	8	33	10	34	86	31	11	284
Licences entrepreneurs de spectacles (nombre de licences)	13	29	65	24	104	16	62	127	42	35	517
Pluridisciplinaire	3	2	9	4	3	4	8	12	8	2	55
Scènes Nationales			2		1	1	1		1		6
SCIN	1						2		1		4
Scènes conventionnées		1		1		1					3
Ateliers de fabrique artistique	1		1	3	1	2	1	6	2		17
Centres culturels de rencontre									1		1
Conservatoires (à rayonnement régional et départemental)	1	1	1		1		1	1	2	1	9
Lieux non labellisés			1		2		1				4
Festivals subventionnés			3		1	1	2	4	4		15
Soutien aux organismes professionnels et syndicaux			1		2	2		1			6
Théâtre	5	0	9	1	7	2	15	20	9	3	71
Théâtre national								1			1
CDN			1		1		1	1	1		5
Lieux non labellisés	1		1		2		1			1	6
Compagnies subventionnées (aides au projet)	1		1				4	9	2	1	18
Compagnies conventionnées			2		1		8	5	2	1	19
Résidences Théâtre	2		3			1	1	2	3		12
Festivals subventionnés	1		1	1	3	1		2	1		10
Musique	2	3	11	3	12	2	6	40	8	6	93
SMAC			2		1	1	1	1	1	1	8
Autres lieux musiques actuelles + Lieux non labellisés				1				2			3
CNCM			1								1
Orchestres permanents nationaux							1	1			2
Orchestres permanents non labellisés					1				1		2
Opéras nationaux en région					1			1			2
Autres lieux lyriques			1								1
Ensembles subventionnés (Aide au projet)					2	1		11		1	15
Ensembles conventionnés			3		3		1	13	4	1	25
Commande musicale								1			1
Résidences Musicales	1		1				1	2	1		6
Festivals subventionnés	1	3	3	2	4		2	8	1	3	27
Danse	0	0	5	0	5	0	2	10	4	0	26
CCN					1				1		2
Centres de développement chorégraphique								1			1
Compagnies subventionnées (Aide au projet)					2		1		1		4
Compagnies conventionnées			4		2			6	2		14
Résidences chorégraphiques			1				1	1			3
Festivals subventionnés								2			2

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
SPECTACLE VIVANT (SUITE)											
Cirque	0	0	5	0	0	0	1	4	0	0	10
PNC			1								1
Dispositifs Itinérance cirque								1			1
Dispositifs de soutien à la création Cirque			1								1
Compagnies conventionnées			3					2			5
Résidences Cirque							1				1
Festivals subventionnés								1			1
Arts de la rue	0	1	1	0	3	1	1	0	0	0	7
Compagnies subventionnées (Aide au projet)		1			1	1					3
Dispositifs de soutien à la création Arts de la Rue					1						1
Compagnies conventionnées											0
Résidences Arts de la rue											0
Festivals subventionnés			1		1		1				3
Marionnettes	1	0	4	0	2	0	0	3	0	0	10
Compagnies subventionnées (Aide au projet)	1		1					1			3
Compagnies conventionnées			3		2			2			7
ARTS VISUELS	1	1	9	6	13	1	11	30	8	2	79
FRAC			1				1	1			3
Centres d'art (dont CACIN)		1		1		1	1	1	2		7
Autres lieux			5	1	4		3	3		2	18
Métiers d'art, design, mode				1	2						
SODAVI								1			1
Aides au projet					4		3				7
Photo - Aides à la création								2	1		3
Aides individuelles à la création			2	1	2		2	9	3		19
Allocations d'installation d'ateliers			1				1	7	2		11
Festivals subventionnés	1			2	1			6			10
Total Grand Est	11	7	48	14	46	11	45	116	39	13	363

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Création

Démocratie culturelle

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)	1		1	1	4	6	5	1	1	5	25
Label 100% Éducation artistique et culturelle			2	2	2	1	3	4		3	17
Projets fédérateurs	45	28	29	24	101	94	114	166	130	115	846
Résidences	9	4	3	0	6	1	13	16	9	1	62
Contrats territoire-lecture (CTL)	1		1		1	1		4	3	2	13
Contrats départementaux lecture (CDL)	1	1	1	1		1		1	1		7
Conventions de développement culturel (CDC)								3	2		5
Micro-Folies	2	2	3	2	6	2	10	4	5	4	40
Total Grand Est	59	35	40	30	120	106	145	199	151	130	1015

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Démocratisation et industries culturelles

Industries culturelles

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
Bibliothèques :											
- Unités de coopération	5	2	16	5	8	2	6	7	5	6	62
- Lieux de lecture	95	148	128	141	148	80	167	210	101	137	1355
Services territoriaux d'archives	3	5	5	4	6	5	10	13	21	6	78
Librairies	10	14	18	7	15	3	23	43	18	8	159
Dont librairies indépendantes de référence (label LIR)	0	2	3	1	4	1	5	5	4	3	28
Maisons d'édition	3	3	6	3	16	0	13	40	5	8	97
Salles de cinéma (établissements)	5	6	8	5	22	5	19	23	18	16	127
Dont Salles de cinéma art et essai (établissements)	4	3	5	3	11	3	9	13	12	8	71
Écrans cinéma	18	26	48	19	68	16	96	97	65	35	488
Total Grand Est	116	176	165	160	207	93	232	329	163	175	1816

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Démocratisation et industries culturelles

Enseignement supérieur culture et conservatoires

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE											TOTAL
Écoles nationales supérieures de spectacle vivant (théâtre, cirque, marionnette)	1		1					1			3
Écoles nationales supérieures d'architecture					1			1			2
École nationale supérieure d'art					1						1
Écoles supérieures d'art			1				1	1			3
Centres de formation musique, danse et arts visuels					1		1	3			5
TOTAL Grand Est	1	0	2	0	3	0	2	6	0	0	14

Sources : DRAC Grand Est - chargée de mission enseignement supérieur / Pôle Création

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
CONSERVATOIRES											TOTAL
Conservatoires à rayonnement régional			1		1		1	1			4
Conservatoires à rayonnement départemental	1	1							2	1	5
Conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal		3	1	2	2		7	1	1		17
TOTAL Grand Est	1	4	2	2	3	0	8	2	3	1	26

Sources : DRAC Grand Est - chargée de mission enseignement supérieur / Pôle Création

Patrimoines

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
MH Immeubles	245	399	420	459	542	333	374	870	532	336	4 510
Classés	92	148	268	97	168	151	127	183	121	124	1 479
Inscrits	144	241	144	355	349	161	226	658	386	185	2 849
Protections mixtes	9	10	8	7	25	21	21	29	25	27	182
MH Objets mobiliers	1 219	4 539	3 496	2 103	2 130	2 812	1 157	1 705	2 278	1 951	23 390
Classés	631	3 000	1 667	1 499	893	1 330	412	664	719	766	11 581
Inscrits	588	1 539	1 829	604	1 237	1 482	745	1 041	1 559	1 185	11 809
MH État / ministère de la Culture		3	5	2	2	1	9	2		3	27
Diagnostics archéologiques prescrits	30	52	95	16	76	30	86	69	30	9	493
Fouilles préventives prescrites	8	11	18	1	22	4	18	26	12	2	122
Sites archéologiques	3 622	5 741	10 123	4 291	10 772	8 731	14 062	7 189	4 369	5 629	74 529
VPAH	2	1	2	1	1	1	1	2	3	1	15
CIAP	1		1					1	2	1	6
SPR	8	6	8	8	3	4	5	4	4	8	58
Sites UNESCO			3		2			1	1	1	8
CAUE				1	1	1	1	1	1	1	7
Maisons de l'architecture			1		1			1			3
Écoles nationales d'architecture					1			2			3
Jardins remarquables		4	7	5	6	2	3	9	7	6	49
Maisons des Illustres	2	2	1	3	3	1	2	3	2	3	22
Architecture contemporaine remarquable	19	10	33	9	37	10	21	26	21	18	204
Musées de France	7	11	10	7	11	9	11	24	24	7	121
TOTAL Grand Est	5 163	10 779	14 223	6 906	13 610	11 939	15 750	9 935	7 286	7 976	103 567

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Patrimoines / UDAP

Abréviations

AAP	Appel à projets	DIRPJJ	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
ABF	Architecte des Bâtiments de France	DISP	Direction interrégionale des services pénitentiaires
ACR	Architecture contemporaine remarquable	DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
AD	Archives départementales	EAC	Éducation artistique et culturelle
AE	Autorisation d'engagement	EPCI	Établissement public de coopération administrative
ACMH	Architecte en chef des monuments historiques	EPHAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
AFA	Atelier de fabrique artistique	ETP	Équivalent temps plein
AM	Archives municipales	FIP	Fonds incitatif et partenarial
AMI	Appel à manifestation d'intérêt	FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage	FRAAB	Fonds régional de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques
ARS	Agence régionale de santé	FRAC	Fonds régional d'art contemporain
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine	FRAM	Fonds régional d'acquisition des musées
BOP	Budget opérationnel de programme	HCERES	Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
CA	Communauté d'agglomération	INRAP	Institut national de recherches archéologiques préventives
CACIN	Centre d'art contemporain d'intérêt national	JEP	Journées européennes du patrimoine
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	JO	Jeux olympiques
CCE	Centre de conservation et d'études	MH	Monument historique
CCN	Centre chorégraphique national	MJC	Maison des jeunes et de la culture
CDC	Convention de développement culturel	OCBC	Office central de lutte contre le trafic des biens culturels
CDN	Centre dramatique national	ONaCVG	Office national des combattants et des victimes de guerre
CDR	Centre de développement chorégraphique	OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
CDL	Contrat départemental lecture	PDA	Périmètre délimité des abords
CEA	Collectivité européenne d'Alsace	PETR	Projet d'équilibre territorial et rural
CFA	Centre de formation des apprentis	PIT	Projet innovant de territoire
CIAP	Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine	PLU / PLUi	Plan local d'urbanisme / PLU intercommunal
CIG	Conférence intergouvernementale	PNV	Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels
CLEA	Contrat local d'éducation artistique	PNC	Pôle national du cirque
CLTC	Conseil des territoires pour la culture	PREAC	Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle
CNC	Centre national du cinéma et de l'image animée	PSMV	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
CNCM	Centre national de création musicale	QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
CNL	Centre national du livre	RAP	Redevance d'archéologie préventive
CNM	Centre national de la musique	SCIN	Scène conventionnée d'intérêt national
CNPA /	Commission nationale /	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
CRPA	régionale du patrimoine et de l'architecture	SG	Secrétariat général
CP	Crédit de paiement	SLL	Service du livre et de la lecture
CPO	Convention pluriannuelle d'objectifs	SMAC	Scène de musiques actuelles
CRMH	Conservation régionale des monuments historiques	SMF	Service des musées de France
C2RMF	Centre de recherche et de restauration des musées de France	SN	Scène nationale
CSRA	Commission scientifique régionale d'acquisition	SNA	Stratégie nationale pour l'architecture
CSRR	Commission scientifique régionale de restauration	SPE	Services publics écoresponsables
CTEAC	Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle	SPR	Site patrimonial remarquable
CTL	Contrat territoire lecture	SRA	Service régional d'archéologie
CTRA	Commission territoriale de la recherche archéologique	UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux	VPAH	Villes et pays d'art et d'histoire
DGD	Dotation générale de décentralisation	ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
DG2TDC	Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle		

Directrice
de publication

Delphine Christophe,
Directrice régionale des affaires culturelles

Réalisation

Cabinet de direction

Coordination
du projet

Alexis Neviaski, Clara Nieden

Coordination
de la rédaction

Jean-Yves Hervé

Conception et
réalisation graphiques

Jérôme Malbranque

Ministère de la Culture

Siège de la DRAC
Grand Est /
Pôle Création

Site de Strasbourg
Palais du Rhin
2 place de la République
67082 Strasbourg

Pôle Patrimoines

Site de Châlons-en-Champagne
3 faubourg Saint-Antoine - CS 60449
51037 Châlons-en-Champagne cedex

Pôle industries et
démocratie culturelles

Site de Metz
6 place de Chambre
57045 Metz

Unités départementales
de l'architecture
et du patrimoine
(UDAP)

Ardennes
Aube
Marne
Haute-Marne
Meurthe-et-Moselle
Meuse
Moselle
Bas-Rhin
Haut-Rhin
Vosges

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est

Photo de couverture

Abbaye-prison de Clairvaux - Olympiade culturelle &
Journées européennes du Patrimoine - Samedi 16
septembre 2023 - Représentation du spectacle « Pulse »
par la compagnie Kiaï © Cie Kiaï / Camille Talva

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est